

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 15 MARS 2021 - 51^e ANNÉE - N° 1207 - 4 €

McKinsey et Amazon

Le recours de plus en plus fréquent à des cabinets privés – notamment étrangers – pour assurer des missions de service public pose de sérieux problèmes de souveraineté. Le constat avait déjà été établi en décembre, lorsque le ministère de la Santé avait confié à McKinsey sa stratégie vaccinale. Or ce cabinet ne se contente pas de conseiller les pays qui le consultent, il intervient dans l'élaboration de leur politique.

Emmanuel Macron ne pourra pas dire le contraire. En 2008, il s'était attaché ses services au sein de la commission Attali, dont la principale préconisation fut de réduire l'intervention de l'État dans l'économie. *Bis repetita*, en 2017, pour la rédaction de son programme électoral. McKinsey est aussi le conseiller de plusieurs pays autoritaires, dont l'Arabie saoudite ou la Chine, et de multinationales comme Johnson & Johnson, mêlée au scandale des opioïdes aux États-Unis.

Le dernier exemple en date de ce mélange des genres vient de nous être donné début mars : le site Doctolib, chargé par l'État d'organiser les prises de rendez-vous dans le cadre de sa campagne de vaccination, passe par l'américain Amazon pour héberger ses activités. Or, le droit américain permettant aux agences de renseignement des États-Unis d'accéder aux informations stockées sur les serveurs d'entreprises américaines, Amazon n'a pas reçu le label « Prestataire certifié de données de santé ». Un recours devant le Conseil d'État ayant été déposé, un nouveau scandale est en gestation en cas d'invalidation de ce contrat. ■



Climat : le pouvoir des lobbies

Emmanuel Macron pensait avoir réussi un « coup » de communication en créant la Convention Citoyenne pour le Climat. Avec la loi Climat, les illusions se dissipent.

Le problème des coups de communications, c'est que tôt ou tard ils passent la facture. Et celle-ci est suffisamment salée pour que la créature se soit retournée contre son créateur devant le mépris complet affiché pour ses travaux : les deux-tiers des recommanda-

tions de la Convention ont été passées par profits et pertes dans le projet de loi actuellement débattu au Parlement, suscitant la levée de boucliers de toutes les institutions en charge de l'écologie en France. Voilà qui confirme, une fois de plus, que le climat

ne pèse à peu près rien devant les exigences des lobbies, ce qui devrait éloigner définitivement de ce gouvernement tous les citoyens soucieux d'écologie et de lutte sérieuse contre le changement climatique. **L'article de François Gerlotto en pages 2 et 3**

Idées en guerre

Au sein de l'intelligentsia, la guerre fait rage. Mais, depuis 1945, les lignes de front ont beaucoup bougé.

On disait naguère à gauche qu'il valait mieux avoir tort avec Sartre que raison avec Aron. Le sectarisme était de mise, sur fond de drapeaux rouges. Cette époque paraissait révolue mais la fin de la Guerre froide n'a pas apaisé durablement les esprits. Les années 1990, libérales, démocrates et si peu sociales, furent une parenthèse et nous avons

ensuite vu reparaître au sein de l'intelligentsia parisienne de violentes polémiques accompagnées d'excommunications majeures. Mais la nouvelle gauche radicale a abandonné la lutte des classes pour se concentrer sur la race et le genre. Étrange retournement, qu'Eugénie Bastié s'efforce d'élucider. **L'article de Gérard Leclerc en page 11.**

Dans ce numéro :

Page 4 : Vaccins : la France à la traîne.

Page 5 : Le projet Hercule.

Page 7 : L'Indonésie et la zone Indo-Pacifique.

Page 12 : Refonder le parti des Politiques.

Page 14 : Résistance royaliste : Jeanne Wagner.

Page 16 : Éditorial
Le couple Harry et Meghan.

LOI CLIMAT

La montagne accouche d'une souris

Soumise au vote des Assemblées en mars, la loi « Climat et Résilience » suscite plus de critiques que d'approbations. Pourtant elle devait reprendre « sans filtre » les recommandations des 150 citoyens de la Convention Citoyenne pour le Climat. Sans filtre, vraiment ?

« **C'**est une loi qui introduit des ruptures majeures pour la société française », nous dit Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique. Pense-t-elle réellement que la magie du verbe va fonctionner ? Car qui croit encore à ces éléments de langage, purs produits d'une communication à bout de souffle et sans imagination ? D'autant plus que l'ensemble des spécialistes et des organisations officielles, Sénat, Convention citoyenne pour le climat, CESE, HCC (Haut Conseil pour le Climat), émettent de très sérieuses réserves sur la capacité de cette loi à atteindre son objectif : réduire de 40 % les émissions polluantes d'ici 2030. Il faut alors aller y voir de plus près.

De quoi s'agit-il ? De mettre dans la loi les méthodes et moyens nécessaires pour respecter les engagements pris par la France lors de la COP 21 à Paris en 2015, et limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) afin que le climat ne se réchauffe pas de plus de 2 degrés. La France y prenait la résolution, avec ses partenaires, de réduire de 40 % ses émissions de GES en 2030 par rapport à 1990, année de référence. L'UE allait même plus loin et s'engageait à une baisse de 55 % ! L'objectif étant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Six ans après, nous sommes loin du compte et la France est très en retard sur ses engagements. Il y a urgence à redresser la barre. Le gouvernement a donc décidé d'élaborer une méthode originale pour préparer une loi en créant une « *Convention Citoyenne pour le Climat* (1) », formée de 150 citoyens tirés au sort pour élaborer 150 propositions de résolutions que M. Macron s'était engagé à « *transmettre sans filtre* » à l'Assemblée. La loi issue de ces travaux se décompose en 4 axes : (a) sortie des énergies fossiles et développement des renouvelables ; (b) élimination des « *passoires*



Changement climatique. La France ne tient pas ses engagements et la nouvelle loi, dévoyée par les lobbies, n'y changera rien.

thermiques » ; (c) instauration d'outils de pilotage et d'évaluation de la politique climatique ; (d) régulation du secteur de l'électricité et du gaz. Elle reprend, en 69 articles, 47 des propositions de la CCC.

Les lobbies à la manœuvre. 47 sur 150 ! Les promesses de notre président n'ont pas été tenues. On pourrait d'ailleurs l'admettre car certaines recommandations sont inapplicables ou inutiles, voire loufoques ; d'autres doivent prendre en considération la « *justice sociale* », partie intégrante du cahier des charges de la CCC. Mais cela implique que ces 47 propositions res-

tantes soient réellement les plus importantes. Or ce n'est pas le cas : il faut bien constater que les lobbies financiers ont gagné et que la sélection est plus liée à des histoires de gros sous que d'utilité écologique.

La publicité sur les consommations de produits polluants, par exemple, n'est pas affectée par la loi, alors qu'il s'agissait d'une recommandation majeure de la CCC. Les « *passoires thermiques* » le resteront encore longtemps, des délais importants ayant été accordés pour ralentir l'application des mesures choisies ; etc. Cette connivence des lobbies et du gouvernement est

d'ailleurs confirmée par le fait que, comme le note *L'Humanité*, l'État a jugé « *irrecevables* » nombre de propositions d'amendements pourtant directement liés aux objectifs de la loi, comme la fin de l'utilisation du plastique à usage unique ou des investissements dans les énergies fossiles, la taxation des dividendes pour investir dans les activités écologiquement neutres, etc.

La bronca est donc justifiée et la CCC a noté à 2,5 sur 10 la capacité de la loi à atteindre son objectif. Le CESE l'a jugée trop timide. Le HCC pointe du doigt « *des mesures qui arrivent trop tard dans le temps* » du fait des délais

Sur le mur de Jean Chouan

DONC ON TIRE AU SORT 150 CLAMPINS ET ON LES FAIT PLANCHER SUR L'ÉCOLOGIE PENDANT DES MOIS.



ILS SE PRENNENT AU JEU ET LISTENT 150 PROPOSITIONS : Y A DU BON ET DU MOINS BON, MAIS EN GROS, C'EST PAS MAL !



LE RAPPORT EST REÇU PAR MACRON, QUI PROMET DE « TRANSMETTRE SANS FILTRE » ! SAUF QU'EN COURS DE ROUTE, TOUTES LES PROPOSITIONS UTILES ONT DISPARU.



EH BEN, JE VAIS VOUS DIRE : SI ON VOULAIT QUE ÇA MARCHE, C'EST PLUTÔT NOTRE PRÉSIDENT QU'IL FALLAIT TIRER AU SORT !



La cité de la peur

consentis. Les parlementaires écologistes sont vent debout contre la loi, certains sénateurs jugeant qu'il s'agit « d'un message désastreux de la part de la France à quelques mois de la COP26 de Glasgow », etc.

Reste maintenant à l'évaluer, cette loi. Quelle portée, que lui manque-t-il, et surtout, dans quelle vision politique s'inscrit-elle ? C'est bien ce dernier point, le plus grave, qui hélas n'est jamais signalé par les analystes : la loi ne s'inscrit dans aucune vision politique. Elle se contente de poser des pansements sur les plaies, de soigner les symptômes mais pas les causes. Bien sûr, tout effort réduisant les émissions de GES est bon à prendre. Mais, nous l'avons répété : sans la définition d'une écologie politique et de la politique planifiée qu'elle permettrait, les efforts consentis ne résoudront rien. En voici deux exemples. Le gouvernement décide de saucissonner EDF (projet « Hercule »), laissant les opérateurs privés agir à leur guise, ce qui va lui ôter toute capacité d'action en matière d'énergie. Par ailleurs il décide de lancer en même temps la filière hydrogène (2) et de réduire son parc nucléaire, décisions incompatibles. On ne peut pas avoir le beurre et en même temps l'argent du beurre. ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

(1). Cf. *Royaliste* n°1201 du 21 décembre 2020.

(2). Cf. *Royaliste* n° 1205 du 15 février 2021.

L'Écho du net

■ **UE et vaccin.** Sur *Le Blog de Descartes* (1), régulièrement cité ici car les analyses y sont d'une grande richesse, Descartes constate l'échec européen de la vaccination contre la Covid-19 : « Pour cent habitants, on a injecté 7,7 doses en Espagne, 7,1 doses en Allemagne, 7 en Italie, 6,8 en Belgique, 6,6 en France... et 30,1 au Royaume Uni, 21,8 aux États-Unis, 17,6 au Chili, et je ne parle même pas d'Israël, qui dépasse les 90 doses pour cent habitants ».

Sur quoi se joue un tel écart ? « La Grande Bretagne, les États-Unis, le Chili ou Israël ont confié l'approvisionnement aux institutions nationales. La France, l'Italie et l'Espagne ont confié l'approvisionnement de leurs vaccins à la Commission européenne » [...] « La construction

La peur qui rôde à l'Élysée a traversé la Seine pour pénétrer à Matignon et dans maints ministères. Peur de quoi ? Peur de qui ? Peur panique en tout cas.

Dans un entretien accordé à la NRF en mai 2018, Emmanuel Macron se posait en Chateaubriand guettant avec gourmandise les orages désirés. « *Ce qui me rend optimiste, c'est que l'histoire que nous vivons en Europe redevient tragique* ». Et de se réjouir des tragédies à venir qui allaient bousculer « un vieux continent de petits-bourgeois se sentant à l'abri dans le confort matériel ». Le message subliminal n'était pas difficile à décrypter : les grandes tragédies font surgir les Grands Hommes et vous allez voir quel Grand Homme je suis !

La bousculade a eu lieu voici un an et se prolonge, toujours mortelle. Après Chateaubriand, nous avons eu Clemenceau dans les tranchées et de Gaulle à Montcornet puisque nous étions « en guerre » contre le virus... Or depuis quelque temps l'Élysée n'est plus le fier donjon où veille le Maître de la Guerre, mais une demeure lugubre envahie par la peur.

Peur de quoi ? De la révolte populaire ! Le fantôme du Gilet jaune hante la mémoire élyséenne et l'on craint en haut lieu qu'un trop-plein de contraintes sanitaires ne fasse déborder une colère contenue depuis un an. Je n'invente rien : des ministres l'on dit à des



députés qui l'ont répété à des journalistes qui se sont empressés d'évoquer cette peur dans des quotidiens respectables. On croit que l'Élysée et Matignon écoutent les scientifiques, scrutent les courbes et supputent sur les taux, alors que la décision de confinement résulte des sondages et études d'acceptabilité. C'est trouillomètre en main qu'on fait son choix !

Peur de qui ? Mais d'Elle, pardi ! La fille de son terrible Père ! La Walkyrie de Saint-Cloud ! Le Cauchemar tribunicien qui, à la fin de la guignolade, se fait toujours rosser par les Gens bien ! On a reconnu Marine Le Pen, qui est passée en quelques jours du statut d'indispensable Repoussoir à celui de Vampire assoiffé de sang macronien. C'est chouette, parce qu'on revoit plusieurs films à la fois : *L'Arroseur arrosé*, *La Cité de la peur*, *Le Dîner de cons...* et bien sûr *Les Diaboliques*. C'est très simple ce qui s'est passé : Marine a montré qu'elle était très gentille en se faisant photographe avec son chat et elle a dit qu'elle garderait Schengen.

Du coup, même les lecteurs de *Libération* ont compris qu'il n'y avait aucune raison d'avoir peur et ils ont écrit à leur journal préféré qu'il ne fallait pas compter sur eux pour la gestuelle antifasciste entre les deux tours. D'ailleurs, Marine dit, qu'une fois élue, elle formera un gouvernement d'union nationale, annonçant son intention de passer de l'incapacité à l'impuissance. Comme Marine Le Pen ne fait plus peur, comme la gauche n'a plus peur, Emmanuel Macron prend peur. Il va donc falloir rediaboliser la dédiabolisée. Nous sommes tout ouïe... ■

ANGÉLIQUE LACANE.

européenne a en effet deux piliers [...] : Le premier, c'est le droit, le second c'est le marché. Commençons par le premier. C'est là peut-être que la différence est la plus criante entre les conceptions française et allemande des institutions. Pour le Français, les institutions sont jugées d'abord à leur capacité à faire des choses. Pour l'Allemand, le rôle des institutions est d'abord de faire des règles. Or, depuis un demi-siècle, c'est l'approche allemande et non l'approche française qui préside à la construction européenne : à la construction gaullienne par projets communs a succédé une construction par un droit commun ». Cette doctrine étant ainsi inscrite dans l'ADN de l'UE : « l'administration bruxelloise n'a qu'un but dans la vie, cracher de la norme. Le fonctionnaire européen ne se pose jamais la ques-

tion de savoir comment mieux éduquer les enfants ou comment mieux soigner les patients, mais comment organiser le marché de l'éducation ou celui de la santé pour qu'ils correspondent mieux aux règles et objectifs posés par les traités » et celle-ci ne s'est donc préoccupée que de respecter « la norme, c'est-à-dire, de conclure des contrats juridiquement impeccables et au moindre coût, s'imaginant que parce qu'on écrit dans un contrat que les vaccins seront là à telle date, cela vous garantit la livraison. Mais quiconque a un minimum d'expérience industrielle sait que cela ne marche pas comme ça ».

Ce que la technocratie de l'UE est incapable de faire, c'est de « se demander si le risque qu'on prend à déroger aux règles est supérieur à celui qu'on prend en les respectant. Mais un tel raisonnement exige une primauté

de la décision politique sur la norme juridique » alors que son idéologie c'est « une méfiance instinctive envers tout ce qui est politique, et par conséquent une confiance infinie dans les mécanismes de régulation "apolitiques", c'est-à-dire, dans les marchés "bien régulés" grâce aux normes qu'ils édictent ».

En conclusion, cela n'a été rendu possible que grâce au renoncement coupable des dirigeants politiques nationaux qui « ne sont même plus capables de rêver à faire autre chose que ce que la doxa européenne demande. La tentation de se débarrasser des problèmes – et des responsabilités qui vont avec – sur l'Union européenne est irrésistible ».

LOÏC DE BENTZMANN.

(1) <https://descartes-blog.fr/2021/03/06/pourquoi-lunion-europeenne-du-droit-et-du-marche-ne-vaccine-pas/>

Persiflages

■ **Les Pandémiques.** – Point presse de Castex et Vèran sur la pandémie, le 4 mars. Après 45 minutes de cours magistral, des journalistes s'essayaient timidement au jeu des questions... pour s'entendre dire qu'ils n'ont pas suivi l'exposé ! L'exercice de style du chef du gouvernement est codifié comme une émission d'Hanouna : le « prof », l'andouille et la synthèse !

■ **Les Pandémiques (suite).** – Anne Hidalgo (l'œil rivé sur 2022) propose avec malice de confiner Paris pendant trois semaines pour réduire les contaminations. Proposition vite retoquée par le gouvernement, ce qui ne peut que conforter son rôle de première opposante à Macron. « *Fadaïses* », lui répond sans surprise le professeur Castex. Enfin une bonne nouvelle : le jeu de dupes a commencé et il a de beaux jours devant lui !

■ **Les Pandémiques (fin provisoire).** – Selon plusieurs sondages, les Français ne font plus confiance à l'exécutif pour enrayer la pandémie. On peut imaginer la réponse : « *Je ne dirais pas que j'ai perdu le pari que j'avais gagné, je dirais que le pari a triché* » (Emmanuel M. épidémiologiste et philosophe pascalien). 66 millions de procureurs contre ce petit parieur téméraire, ce n'est pas loyal !

■ **Une époque formidable.** – De l'excellente Anne-Sophie Chazaud : « *On aurait pu vivre à l'époque exaltante de la découverte de l'Amérique, ou des bâtisseurs de cathédrales, [...] ou côtoyer Jeanne d'Arc, ou suivre De Gaulle. Mais nous, nous sommes tombés sur l'époque qui se sera fixée comme objectif de dégrader Monsieur Patate, avec un président qui lance des défis YouTube et s'occupe des serviettes hygiéniques. C'est comme ça la vie...* »

■ **Centrisme light.** – Marianne livrait naguère une enquête sur le « centrisme autoritaire », comprenez les chiens de garde du macronisme (BHL, Ferry, Goupil, ...). À un ami qui rêve de faire la même enquête sur le « centrisme modéré », son fils demande : « C'est quoi le centrisme modéré ? – Mon enfant, c'est quand on se prend pour Clemenceau ou de Gaulle, que l'on braille : "Nous sommes en guerre", et qu'on va discrètement négocier à Montoire les conditions de son avancement ! »

MATHIEU MOREL.

Vaccins : la France à la traîne

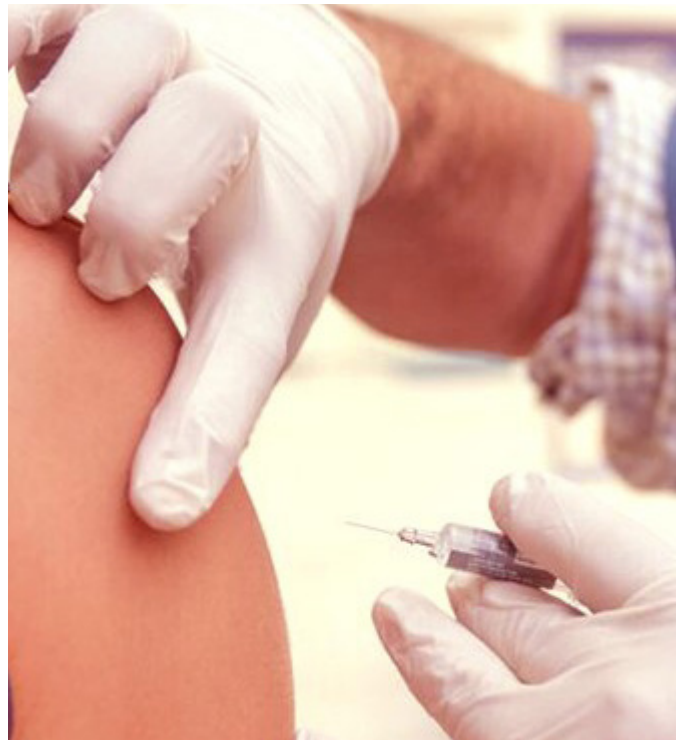
La vaccination contre la Covid-19 a démarré en France, mais lentement, trop lentement. En cause la pénurie de vaccins, la campagne orchestrée par certains milieux anti-vaccins mais, d'abord et surtout, la mauvaise gestion de la pandémie par le gouvernement.

Selon les derniers chiffres publiés par l'OMS, les États-Unis auraient déjà administré près de 94 millions de doses de vaccins, Israël près de 9 millions (soit la quasi-totalité de sa population), le Royaume-Uni plus de 24 millions d'unités, l'Allemagne 9 millions... et la France à peine 6 millions. Comment expliquer ce retard qui fait de notre pays une des lanternes rouges de l'Europe ?

Le gouvernement a beau jeu d'incriminer les retards de livraison des laboratoires, mais à qui la faute ? Faut-il rappeler que la plupart des grands pays – États-Unis, Chine, Russie, Royaume-Uni – ont su développer leurs propres vaccins, soutenir leur industrie, accompagner l'innovation. Et l'Union Européenne ? Elle est aux abonnés absents. La France aurait pu compter sur Pasteur et sur Sanofi mais les moyens ne leur ont pas été donnés. Trop cher, trop risqué, pas assez rentable. Et leurs autorités de tutelle, le ministère de la santé, Bercy, n'ont pas cru bon de les mettre sous pression. « *Laissons le marché faire son travail* », ont-ils dit. Il le fait en effet, mais au profit des États qui ont investi et qui produisent, les autres seront servis plus tard. Logique !

Quant à Bruxelles, instituée grand ordonnatrice des livraisons de vaccins au sein de l'Union, elle a montré une fois de plus sa totale incompétence. Nombre de pays – République tchèque, Hongrie, Slovaquie, – se passent désormais de ses services en s'alimentant directement auprès des Russes et des Chinois, plutôt que d'attendre des livraisons qui sont d'abord dirigées vers l'Allemagne !

La campagne menée depuis quelques mois par les anti-vaccins n'arrange évidemment



Vaccination. L'attitude du gouvernement provoque la colère des médecins.

pas les choses. Leurs « arguments » sont certes de moins en moins entendus. Il n'empêche : selon un récent sondage publié par *Le Figaro* et *France Info*, près de 39 % des Français sont encore réfractaires à la vaccination, l'un des taux les plus élevés au monde. Il existe des doutes quant aux effets secondaires de certains vaccins et des questionnements éthiques, mais les exprimer au mépris des réalités scientifiques et épidémiologiques n'est pas acceptable.

Rappelons à ce titre que la lignée cellulaire issue d'embryon humain utilisée pour mettre au point les différents vaccins provient en réalité d'un seul et même fœtus extrait en 1973 au Pays-Bas. Que cette souche n'a été utilisée que pour la recherche depuis 50 ans et que les vaccins actuellement produits n'en contiennent aucune trace. La plupart des autorités religieuses, à commencer par le Pape, appellent d'ailleurs leurs fidèles à se faire vacciner.

Comment ne pas voir dans le trouble des Français un effet direct des valse-hésitations du gouvernement. Il est significatif que dans le même sondage *Figaro-France Info*, 74 % des sondés considèrent

que la stratégie menée par le pouvoir n'est ni claire, ni efficace. L'ultime épisode de cette « *conduite à la godille* » date du week-end dernier : le vendredi 5 mars, ordre est donné de diriger le plus grand nombre de doses disponibles vers les médecins libéraux pour qu'ils pratiquent en masse la vaccination, ce que certains de nos voisins européens font depuis longtemps. La profession s'organise dans l'urgence, mais avec la discipline et l'esprit de civisme qu'on lui connaît.

Or, lundi 8 matin, le contre-ordre tombe : les doses iront par priorité aux pharmaciens. Pourquoi ? Nul ne le sait ! On imagine la colère de nos amis médecins qui ont légitimement demandé la démission du Directeur général de la santé. Avait-on besoin de cela en pleine crise sanitaire ? Évidemment non !

Nos lecteurs, qui sont, eux aussi, des gens sérieux et civiques, iront naturellement se faire vacciner. Mais, comme tous les Français, ils ont la mémoire longue. Les ratés accumulés depuis un an sont largement à mettre au passif du pouvoir actuel. Nous saurons nous en souvenir. ■

ANDRÉ GRANDIER.

Hercule : catastrophe signalée

Le projet Hercule, pilier des rentes du monde d'après: le projet se propose de séparer les branches de production d'électricité suivant l'origine de la production: un pôle nucléaire (80 % de la production), un pôle vert (éolien, solaire), un pôle hydroélectrique (11 %). Cette répartition nous en dit beaucoup sur les tenants et aboutissants de cette manœuvre.

Le nucléaire resterait public, officiellement pour garantir la Sécurité des installations que ne saurait fournir le privé du fait de sa course au profit. L'hydroélectrique, payé depuis longtemps, serait entièrement privatisé et les rentes seraient immédiates pour ceux qui en deviendraient propriétaires. À peine découplés des services de production, on entrevoit l'effet d'aubaine que cela va présenter pour des opérateurs et financiers privés. Les énergies vertes en regard du rapport investissement/rendement, même privatisées, risquent de ne pas trouver preneur.

Le nucléaire va rester public et c'est l'essentiel, me direz-vous. Donc tout est bien qui finit bien, pense-t-on – à tort –, puisque garder ce secteur dans le giron public nous garantit à tous des prix bas (prix coûtant du mégawatt environ 32 € soit 0,032 € du kW). Or, c'est là que le bât blesse: en effet, le nucléaire est vieillissant, le ré-



Centrale nucléaire. Le projet Hercule porte atteinte à notre souveraineté énergétique.

seau de distribution également. Ce qui aura pour conséquence la nécessité d'investir des sommes colossales pour assurer la maintenance et acheminer, soit de l'ordre de 100 milliards d'€. Cependant, même en injectant 100 milliards et en restant véritablement « propriétaire » et donc « stratège » puis « encaisseur » de la filière nucléaire, l'État (c'est-à-dire nous) devrait s'en sortir bien en termes de coût. 100 milliards sur 20 ans, divisés par le nombre d'abonnements ne devrait pas faire augmenter beaucoup votre facture. Ça c'est pour le calcul économique de base.

Sauf que, dans le monde totalement idyllique du « tout marché », l'Europe de la finance a créé il y a 15 ans le

mécanisme de l'Arenh (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) et a élaboré un autre calcul. Le but affiché était de créer artificiellement une concurrence dans la fourniture de l'électricité pour faire baisser les prix à notre profit de citoyens ! Mais, à bien y regarder, lorsque l'on voit comment fonctionne ce mécanisme, il s'avère que le but recherché n'est absolument pas une ouverture à la concurrence pour rendre un meilleur service à moindre coût. Jugez-en par vous-mêmes. Ce mécanisme contraint EDF à vendre beaucoup plus cher son électricité aux particuliers (nous), tout en la revendant beaucoup moins cher à ses concurrents (même pas distributeurs puisque n'en possédant pas les infrastruc-

tures) pour qu'ils puissent la revendre avec profits. Ainsi ces 5 dernières années votre facture a augmenté de 40 % à coûts de production et d'acheminement inchangés (entièrement supportés par EDF). L'augmentation s'explique uniquement par la part des rentes données aux investisseurs privés qui traînent dans les couloirs de la Commission européenne et ce, sans investissement aucun, hormis celui de la privatisation. Dans ces conditions, séparer la filière nucléaire dans le cadre de ce mécanisme européen préexistant revient à faire payer toujours plus les citoyens pour tous les coûts de production/acheminement/maintenance sans avoir la maîtrise du processus de facturation ! Qui oserait affirmer que ce n'est pas de la spoliation ?

Cerise sur le gâteau, la mise en place de cette organisation obligerait EDF, via l'État français, à emprunter plus sur les marchés financiers pour investir. Emprunts qui profiteraient aux mêmes rentiers, et nous rendraient, en tant que nation, encore plus dépendants des énergies fossiles (et de la géopolitique US comme des pays du golfe) et d'un éolien dont on voit que les rendements ne suivent pas. Hercule, une triple catastrophe en somme, mais le pilier des rentes des grands de ce monde. ■

JULIEN LOVATO.

La quinzaine sociale

■ **Hasard du calendrier.** – Dans une lettre ouverte à Jean Castex, rendue publique le 11 mars, l'Unsa réclame une action « d'urgence » en faveur des très petites entreprises (moins de onze salariés). Dans son courrier, ce syndicat non représentatif à l'échelle nationale – né en 1993 d'une scission de la FEN et d'une fusion avec plusieurs syndicats autonomes et des dissidents de FO – propose notamment de « revaloriser les bas salaires, fréquents parmi les travailleurs des TPE », d'« accorder une aide financière d'urgence aux salariés des TPE ayant subi une forte baisse de revenus durant [la] crise », de « s'attaquer au dossier de la prévention de la pénibilité », d'« ouvrir un chantier

rendant la formation professionnelle effective pour améliorer les compétences ». Autant de revendications justifiées quand bien même il n'y aurait pas eu de catastrophe sanitaire, mais on ne peut s'empêcher de penser que ce courrier intervient alors que les cinq millions de salariés des TPE sont appelés à voter pour leurs représentants du 22 mars au 6 avril. Les résultats compteront pour définir la représentativité syndicale pour les cinq années à venir.

■ **Transition écologique et participation citoyenne.** – Le ministère de la Cohésion des Territoires vient de publier le bilan à mi-parcours du programme national *Action cœur de ville*. Ce dispositif, lancé en mars 2018, vise à renforcer l'attractivité des villes moyennes, en investissant en priorité dans leurs

centres-villes. Il se fixe également deux priorités: la transition écologique et la participation des citoyens. 234 communes de 21 000 à 300 000 habitants ont été retenues et cinq milliards d'euros devraient être mobilisés en cinq ans pour financer la réhabilitation de l'habitat, le développement économique et commercial, les transports, la mise en valeur de l'espace public, l'accès aux équipements et services publics. D'intéressantes réalisations sont déjà effectives, malgré la faiblesse des moyens engagés et le manque de visibilité sur le long terme.

■ **Opportunisme.** – Les suppressions de postes se multiplient chez les équipementiers automobiles, sans que l'État s'en inquiète. Ainsi, rien que dans l'Aveyron, ce sont mille emplois qui sont menacés.

Sont concernées l'usine de la SAM à Viviez qui pourrait être reprise par l'espagnol CIE, leader mondial de l'aluminium, et celle de Bosch d'Onet-le-Château. Les salariés du secteur manifestent régulièrement depuis plusieurs mois et regrettent le « manque de patriotisme économique » de Renault, principal donneur d'ordres qui n'hésite pas à se fournir à l'étranger. « Il y a un gros problème au niveau national concernant les équipementiers dans le domaine de l'automobile », confirme sans vergogne Christian Teyssède, maire de Rodez. Je pense que l'État français devrait faire en sorte que 50 % des équipements soient fabriqués en France ». Ex-PS, passé à LREM, il pourrait également s'interroger sur la passivité des gouvernements qu'il a soutenus depuis son entrée en politique en 1993.

ASIE

Schizophrénie birmane

La crise ouverte depuis le 1^{er} février montre qu'il n'y a jamais eu deux pouvoirs au Myanmar. L'armée n'a jamais cessé de gouverner. Le bicéphalisme entre le général et la « dame », le chef de l'armée et Aung San Suu Kyi, depuis les élections de 2015, n'était qu'une façade. Le pays ne roulait pas avec un moteur hybride.

Le pouvoir de l'armée repose historiquement sur la défense de l'unité nationale après l'indépendance de 1948 face aux ethnies minoritaires séparatistes. La dernière guerre ouverte (en 2009 contre un sous-groupe chinois) avait été le tremplin vers le sommet de l'actuel chef des armées, le général Min Aung Hlaing. Avec le recul des guerres périphériques, cette source de légitimité s'était estompée jusqu'à ce qu'éclate l'affaire des Rohingyas dont la répression en 2017 s'explique par une volonté de l'armée de se recrédibiliser au mépris des condamnations internationales.

L'alignement d'Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la paix – qui s'était saisie de la question en demandant la médiation de l'ex-secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan, ultérieurement sabotée par les militaires – montrait bien qu'elle ne disposait d'aucune marge de manœuvre sur les sujets de sécurité nationale. Il semble



Aung San Suu Kyi. La Dame de Rangoon a été abandonnée par les Occidentaux.

que ce soit le refus de la dame d'organiser des élections en novembre dernier dans l'État concerné (Arakan), à majorité bouddhiste et à minorité musulmane, qui aurait été un des motifs de la rupture (plus que la contestation peu crédible des résultats nationaux).

La crise actuelle est d'autant plus tragique qu'elle a démontré qu'il n'y a pas de place pour une double légitimité, civile et démocratique, militaire et historique. L'armée n'est pas un État dans l'État, elle est l'État.

Comment expliquer qu'elle n'ait plus de légitimité au Myanmar quand on la voit exercer le pouvoir depuis 2014 en Thaïlande (certes sous un roi, comme le fut la Birmanie dont le roi a été destitué par

le colonisateur britannique en 1885), ainsi que *de facto* au Pakistan et que ce fut si longtemps le cas en Indonésie ?

En accablant Aung San Suu Kyi, venue défendre son pays à la Cour de Justice de La Haye en 2019, les pays occidentaux ont ruiné sa stratégie et révélé son erreur de leur avoir fait confiance plutôt que d'aller chercher des soutiens locaux dont elle savait qu'ils lui feraient défaut (ASEAN, Chine ou Inde). Ils se sont murés dans leur aveuglement qui consiste là comme ailleurs (Moyen-Orient, Asie centrale, Ukraine) à considérer la démocratie comme évidente en toutes situations.

La Chine a besoin de paix dans l'État concerné d'Ara-

kan où se situe le débouché de sa principale route de la soie (Kyaukpyu), court-circuitant les détroits malais. Pékin a pu jouer de la dame contre le général et réciproquement. Aujourd'hui elle se joint au consensus international pour « sauver la face » (le Conseil de Sécurité a pu ainsi adopter le 10 mars une résolution unanime, un exploit depuis longtemps, pour demander à l'armée de la « retenue » et de s'ouvrir à une solution pacifique). ■

ANTOINE COSTA

Les Faits majeurs

■ **Birmanie.** – Le calme n'est pas revenu depuis le coup d'État militaire du 1^{er} février 2021. Ces derniers jours, les activistes de l'opposition ont tenté de fédérer un mouvement de désobéissance civile. Samedi, ils ont ainsi encouragé la population à descendre à nouveau dans les rues de Rangoon, malgré les tirs à balles réelles de l'armée. Les Nations Unies soupçonnent la junte au pouvoir de tortures, de l'assassinat d'au moins 70 personnes et d'arrestations arbitraires de journalistes.

■ **Brésil.** – Par une décision historique rendue le 9 mars dernier, un juge de la Cour suprême a prononcé l'annulation de toutes les condamnations pénales infligées à l'ancien président Lula et l'a restauré dans ses droits politiques. Ses partisans fondent l'espoir que Lula, qui avait été reconnu coupable de corruption en 2018 dans l'affaire Petrobras, puisse défier Jair Bolsonaro lors de l'élection présidentielle de 2022. Le parquet général a cependant interjeté appel de cet arrêt aux conséquences politiques considérables.

■ **Côte d'Ivoire.** – Le parti du président Alassane Ouattara a remporté la majorité absolue lors des législatives organisées le 6 mars 2021. Conforté par ce scrutin, Ouattara a néanmoins subi la perte d'un lieutenant de poids... Le 10 mars, le Premier ministre Hamed Bakayoko, également ministre de la Défense, est décédé en Allemagne à l'âge de 56 ans, des suites d'un cancer foudroyant. Sa mémoire a été saluée aussi bien par les figures de la majorité que par l'opposition. En fonction à la tête du gouvernement depuis août 2020, Bakayoko était considéré par certains observateurs comme le successeur probable de Ouattara.

Voix étrangères

■ **Le jeu du chat mort** (1). L'élection du procureur général auprès de la Cour Pénale Internationale (CPI) de La Haye, pour un mandat de neuf ans à compter du 15 juin prochain, a été acquise au forceps, le 12 février, après deux ans de palabre et pour la première fois à bulletins secrets et au second tour. 123 pays membres de l'Assemblée des parties au traité de Rome (sur 193 membres de l'ONU) ont élu le britannique Karim Khan, avec 72 voix contre 42 à l'irlandais Fergal Gaynor.

La première difficulté venait du Kenya, le premier candidat ayant défendu le vice-président Ruto accusé d'avoir commandité des troubles post-électorales, affaire terminée par un non-lieu, le second candidat ayant, lui, défendu les victimes. Le quotidien

de Nairobi, *The Star*, le 9 février, avait publié une lettre d'une ONG kenyane objectant à la désignation de Karim Khan. Une seconde difficulté, selon le quotidien britannique indépendant *The Guardian*, était venue de l'île Maurice, mécontente de la position de Londres sur les îles Chagos.

Enfin, le vrai problème : à quelques mois de son départ, la procureure sortante, Fathi Bensouda, avait annoncé le lancement d'une enquête sur des crimes de guerre et contre l'humanité commis dans la Bande de Gaza depuis 2014, soit par les autorités israéliennes, soit par le Hamas. Le 6 février, une chambre préliminaire lui avait confirmé que les territoires occupés depuis 1967 entraient bien dans la compétence territoriale de la CPI. Fureur du premier ministre israélien, réprobation de la presse israélienne. La victoire de Karim Khan, six

jours plus tard, fut accueillie à Jérusalem avec une vive satisfaction, bien qu'il ne se soit pas exprimé sur le sujet. *The Times of Israël* citait une députée chargée du suivi de la CPI à la Knesset, Michal Cotler-Wunsh, qui faisait état des succès de Karim Khan à Bagdad où, depuis 2018, il dirige la mission d'enquête des Nations Unies sur les victimes de Daesh. Mme Bensouda persiste et signe : l'enquête a été lancée le 3 mars, encourageant une condamnation américaine (Donald Trump l'avait déjà sanctionnée). Le premier entretien téléphonique entre Benjamin Netanyahu et la vice-présidente Kamala Harris, le 5 mars, aurait porté sur la décision de la CPI (source presse israélienne).

Y. L. M.

(1). Terme utilisé par la correspondante à La Haye de la Fondation suisse Hirondelle spécialisée dans le suivi des juridictions pénales internationales

Plus de cinq mille kilomètres en étendue sur des profondeurs du même ordre de grandeur : la géographie rattrape l'Indonésie et son environnement pour en faire un nouveau centre stratégique mondial.

Abscisse et abysses

PAR YVES LA MARCK.

Le 23 juin 2019, a été adoptée à Djakarta la vision de l'Indo-Pacifique, telle que conçue par l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le terme même d'Indo-Pacifique a été popularisé à l'origine par le ministre des Affaires étrangères indonésien (2009-2014), avant que le nouveau président élu en 2014, Joko Widodo (Jokowi), ne présente son pays comme le « *pivot maritime mondial* ». Le tournant est historique pour un archipel qui, basé à Java, éprouve une aversion traditionnelle pour la mer. Encore aujourd'hui, sa marine est embryonnaire, sa défense reposant sur le contrôle des nombreux détroits depuis les côtes. L'un des facteurs déterminants de cette révolution fut le tsunami de Noël 2004 qui, paradoxalement, a recentré une Indonésie engagée sur la voie du déclin et de l'anarchie, a permis de rapprocher les États insulaires des États continentaux et de solidariser une organisation régionale jusqu'alors plutôt exsangue.

Le tsunami a également attiré l'attention sur les profondeurs. Les Chinois n'avaient pas attendu pour utiliser la bathymétrie, suivant les études déjà effectuées par les Américains qui leur avaient bien servi contre la flotte japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale. Le détroit de Malacca face à Singapour, par où passe l'essentiel du trafic à destination et en provenance de Chine (plus de 200 navires par jour), n'a, par endroits, qu'à peine vingt mètres de profondeur. Les navires de plus de 200 000 tonnes et la plupart des catégories de sous-marins ne peuvent emprunter cette voie. Ils ont la chance de pouvoir bénéficier des plus hauts fonds de l'humanité (moyenne de mille mètres et jusqu'à sept mille mètres), à la condition de traverser plus au nord les détroits philippins ou ouest-indonésiens, là où les mers asiatiques rejoignent l'Océan Pacifique : le verrou de Balabac, les détroits de Makassar et de Lombok.

Les enjeux se déplacent donc significativement vers le Pacifique. La mer de Chine méridionale, où Pékin étend son emprise au détriment des autres riverains, vietnamien et philippin, est une mer fermée mais non interdite au trafic international. Au nord et au sud, les profondeurs sont faibles. Le centre de la mer, qui correspond aux îles contestées des Spratleys, est la seule zone d'où des SNLE (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) chinois de dernière génération (basés à l'île d'Hainan) pourraient atteindre la Californie et au-delà, et non plus seulement Guam ou Hawaï.



Le président indonésien Joko Widodo. Il veut faire de son pays « *Le pivot maritime mondial* ».

Solidarité face à la Chine. L'ASEAN a pris conscience de sa centralité dans ce triangle stratégique dont les sommets sont l'Inde, l'Australie et le Japon. Ou bien elle subit sa situation de champ de bataille, ou bien elle se divise sur l'appui à l'un ou l'autre des rivaux, Chine ou Amérique et alliés, ou bien elle cherche à exister comme troisième voie. Pour désengorger le détroit de Malacca, Pékin veut ouvrir un corridor terrestre à travers la Birmanie qui donnerait accès directement au golfe du Bengale, court-circuitant Singapour et Sumatra. Myanmar, Thaïlande, Cambodge, Laos penchent vers Pékin. À l'inverse, les États donnant sur la mer de Chine, Vietnam, Indonésie, Malaisie (à cause des États du Nord-Bornéo), Brunéi et Philippines éprouvent leur solidarité *de facto*.

Ce constat relativise les différences politiques, ethniques, linguistiques, religieuses, qui opposent ces nations. Le président des Philippines, Rodrigo Duterte, un super-Trump dans son genre, au pouvoir jusqu'en 2022, a beau s'être rapproché de Pékin, les marins philippins et chinois s'opposent en mer. Les Philippines, plus encore que l'Indonésie, sont dépourvues de force maritime et se sont reposées jusqu'ici sur les Américains. Il sera difficile à Duterte de faire cavalier seul si les Indonésiens tiennent bon face à la Chine. Le droit international de la mer a été mis à contribution pour ce qui concerne les îlots

de mer de Chine (la Cour Internationale de Justice a donné raison aux Philippines). Mais le statut des détroits internes aux deux États archipels prête à controverse : Balabac, Makassar et Lombok ne sont pas des détroits internationaux. La question peut devenir épineuse. Balabac ouvre sur la mer de Sulu qui n'est pas exempte d'irréductibilisme islamique. Lombok longe l'île hyper touristique de Bali.

Glissement vers le Pacifique. Le déport du centre de gravité de l'Indonésie, du sous-ensemble malais vers le Pacifique, n'a pas été pour rien dans son affirmation mélanésienne. Djakarta, sous tous les régimes, a maintenu son contrôle sur la Papouasie occidentale, s'assurant par ailleurs une certaine neutralité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG). En termes de population, Djakarta prétend rassembler la moitié de la population mélanésienne. L'Indonésie a ainsi pu adhérer aux organisations régionales pacifiques : le Forum des îles du Pacifique (FIP) et le groupe mélanésien Fer-de-Lance (MSG), ce dernier accueillant le Front indépendantiste Kanak de Nouvelle-Calédonie. Ce qui renforce encore son rééquilibrage maritime.

Il faut relire la guerre du Pacifique pour comprendre comment les deux versants pacifique et indien communiquent. Le terme d'Indo-Pacifique, endossé avec retard par Paris (2018) et Washington (le Département d'État de Biden vient de rebaptiser sa direction Asie en Indo-Pacifique), ne veut rien dire s'il ne signifie pas un retour vers les enjeux géostratégiques de la Seconde Guerre mondiale : du Japon aux Indes, via le dominion australien. L'Indonésie y a gagné son indépendance. Troisième démocratie du monde (après l'Inde et les États-Unis), quatrième pays le plus peuplé (270 millions d'habitants), première nation musulmane, premier espace maritime, elle reste la face oubliée du globe. Quand elle ressurgit dans l'actualité, c'est depuis les profondeurs. Si elle se rappelle à notre attention, c'est par sa densité sous-marine : on y recenserait 264 sous-marins, auxquels une centaine d'unités de nouvelle génération devraient s'ajouter d'ici 2030 (dont ceux construits par la France pour l'Australie). Paris y tient sa place par son expérience en ce domaine et par ses SNLE (bientôt de troisième génération). C'est grâce à notre présence à vingt mille lieues sous la mer que nous sommes encore un acteur sur la face cachée de la terre. ■

(1). Pour aller plus loin voir *Hérodote* n°176, 1^{er} trimestre 2020, « l'Asie du Sud-Est ».



DR

Zone sous douane. Avec le Brexit et la pandémie, le retour des contrôles douaniers marque la fin d'un mythe : celui d'une économie sans frontières et sans protections.

Pour l'économie protégée

Depuis bientôt un demi-siècle, le protectionnisme est dénoncé comme un mal absolu : souvent confondue avec l'autarcie, la politique de protection de l'économie nationale est considérée comme un facteur de régression et la plus mauvaise réponse à apporter à une crise internationale. C'est oublier notre histoire économique et les nécessités politiques qui ont longtemps guidé les choix de la France.

Le protectionnisme est associé aux États autoritaires, à l'Allemagne nazie tout particulièrement, et il est dénoncé comme l'un des facteurs qui conduisent à la guerre. Ces visions schématiques sont aussi simples que fausses. Dans un ouvrage magistral (1), David Todd montre que le « système protecteur » de l'industrie et de l'agriculture est défendu après la Révolution de 1830 par Adolphe Thiers, l'un des principaux représentants du libéralisme politique. Tout un courant libéral refuse de lier la liberté politique et la libéralisation des échanges, dénonce les théories économiques anglaises et veut éviter aux ouvriers français le sort misérable des prolétaires britanniques. Malgré la virulence de la propagande libre-échangiste, les libéraux français font voter les lois de douanes de 1836. La gauche est, quant à elle, favorable au libre-échange jusqu'en 1845, mais elle se rallie au protectionnisme après la Révolution de 1848 et c'est Napoléon III qui impose le libre-échange.

La III^e République naissante, qui concrétise la victoire des idées libérales et de la tradition parlementaire inaugurée par la

monarchie après 1814, a très rapidement repris la politique protectionniste adoptée par la Monarchie de Juillet. Cette reprise fut à longue portée puisque, de 1873 à 1974, la France a maintenu un régime d'économie protégée. Dans un livre récent (2), le professeur Yves Perez donne les raisons de cette constance et explique les avantages que la France et les Français ont retiré de cette politique.

Dans les relations économiques internationales, la France s'est toujours trouvée en situation d'infériorité, à cause de sa dépendance énergétique, et à la suite des terribles chocs provoqués par les deux guerres mondiales, puis sous l'effet de la décolonisation. Mais, jusqu'en 1974, elle a su trouver les forces nécessaires à son développement en écartant la logique libre-échangiste et en prenant des initiatives salutaires dans ses espaces protégés. Sur tous ces points, les leçons d'Yves Perez sont remarquablement éclairantes.

En 1873, la France perd ses avantages comparés dans l'**agriculture** en raison de la concurrence des Amériques, facilitée par le développement des transports. Le blé français perd le tiers de sa valeur et la baisse du revenu des agriculteurs fait

craindre un exode rural massif alors que le nouveau régime politique repose sur une base paysanne. D'où l'adoption en 1892 du tarif Méline qui permit une remontée des prix quatre ans plus tard.

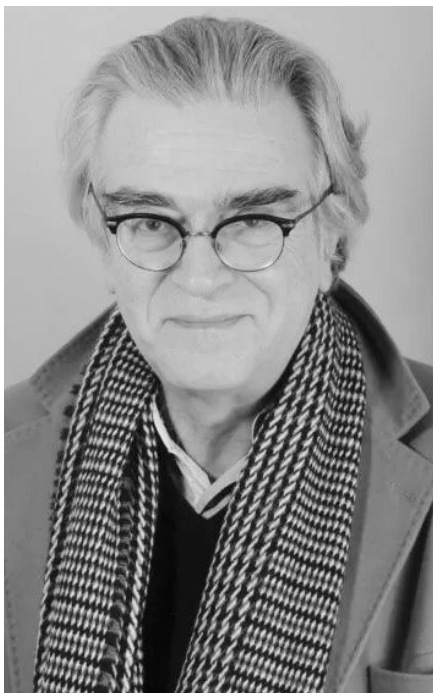
Dans le domaine industriel, la France était pénalisée par la faiblesse de sa production charbonnière qui assurait la puissance de l'Angleterre, de l'Allemagne et des États-Unis. Au lieu de comparer les coûts français et étrangers afin de se spécialiser dans les productions les plus rentables – les industries du luxe notamment – selon les thèses largement répandues de David Ricardo, la France s'est inspirée du modèle de « *l'économie complexe* » conçu par Friedrich List. Pour cet économiste allemand, dénoncé à tort comme le principal théoricien de l'autarcie, un État doit développer son marché intérieur pour dégager des capacités exportatrices, et non l'inverse comme il est enseigné aujourd'hui. **L'économie complexe** vise un développement équilibré de l'industrie et de l'agriculture, et des investissements non rentables à court terme dans des secteurs jugés indispensables à la nation et pour créer de nouvelles industries. L'expansion économique est conçue selon

des critères politiques, car les conditions d'existence des ouvriers et des paysans ne sont jamais perdues de vue.

La France a ainsi pratiqué, avec d'indéniables succès, un **protectionnisme d'expansion** de 1896 à 1914, de 1920 à 1929, après 1945, puis dans le cadre du Marché commun agricole et du Tarif Extérieur Commun. Nous avons aussi connu un **protectionnisme de crise**, de 1873 à 1896 et dans les années trente, qui a permis d'atténuer la violence des chocs économiques. Dans les conjonctures favorables comme dans les moments défavorables, la France a maintenu l'objectif d'**autonomie de l'appareil productif** national. Elle a également su développer son action économique, financière et culturelle dans des **espaces protégés** de la concurrence internationale.

Avant 1914, c'est la Russie qui constitue notre principal espace protégé. À la suite de l'alliance franco-russe, la France prête massivement à la Russie pour financer ses chemins de fer, ses industries minières et métallurgiques et pour équiper son armée. C'est grâce aux emprunts russes et à d'autres placements en Europe de l'Est, dans l'empire ottoman et en Amérique latine que Paris devient la deuxième place financière du monde. Après la Révolution de 1917, la France réoriente ses capitaux vers l'est européen, surtout vers la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie, mais sans retrouver les capacités que la Russie lui avait offertes. Face à la Grande Dépression des années trente, Paris développe ses échanges avec son empire colonial, autre marché protégé : « *la part des six grandes colonies atteignit, en 1932, 29 % des exportations et 18 % des importations françaises* », note Yves Perez qui souligne le lancement par l'État de travaux publics dans les colonies et la volonté d'organiser la complémentarité des productions agricoles. Dans le domaine de l'énergie, la France développe des relations privilégiées avec l'Irak en vue d'établir son autonomie pétrolière et la sécurité de ses approvisionnements.

Après la décolonisation, la France gaulienne sut maintenir ou reprendre une politique de relations privilégiées, avec les pays de la zone franc, avec le monde communiste – Union soviétique, Pologne, Roumanie – et, dans le monde arabe, avec l'Irak et la Libye. Il faut ajouter que la France a pu maintenir ses exportations de biens manufacturés grâce aux deux dévaluations de 1957 et à la dévaluation de 1958. Comme le souligne Yves Perez, « *La France fut ainsi le seul des grands pays industriels à avoir maintenu la stabilité de ses parts de marché de biens manufacturés sur la longue période, les parts de ses concurrents augmentant (Allemagne et Japon) ou diminuant (États-Unis et Royaume-Uni). La France est parvenue à ce résultat en dépit de sa faible compétitivité sur les marchés concurrentiels* ».



L'économiste Yves Perez, doyen de la faculté catholique de droit d'Angers. Il prévoit dans ses travaux la fin d'un cycle : celui de la mondialisation.

Le protectionnisme n'est pas un remède miracle pour les économies en péril. Il produit des effets complexes sur les structures économiques et dans le domaine sociopolitique qui doivent être soigneusement analysés. Économiste libéral rallié au protectionnisme, Vilfredo Pareto (1848-1923) distinguait les **effets statiques** et les **effets dynamiques**. Quant aux premiers de ces effets, l'augmentation du taux de protection de l'économie protège les rentes dans l'agriculture et supprime les monopoles industriels, car il favorise la création d'entreprises dans les branches qui auraient disparu sous l'effet de la concurrence. Quant aux effets dynamiques, ils sont faibles dans l'agriculture, alors que le protectionnisme favorise l'augmentation de la production industrielle et la création d'industries nouvelles. Ainsi, en France, Yves Perez note que « *la protection a encouragé l'essor des industries modernes liées au charbon et à la vapeur; industries à forte intensité capitalistique comme la métallurgie, la sidérurgie et la mécanique* ».

Sur le plan **sociopolitique**, Pareto montre que l'arrivée de nouveaux entrepreneurs favorise le renouvellement des élites. En France, le protectionnisme a favorisé les rentiers et, avant 1914, leur épargne a soutenu l'expansion internationale des capitaux français - mais cet exemple ne vaut pas nécessairement pour une période de pure spéculation. D'ailleurs, Yves Perez souligne que le pouvoir de négociation des rentiers s'accrut fortement pendant la crise des années trente et qu'ils furent les chauds partisans de la politique d'orthodoxie monétaire et de la participation au bloc-or qui aggrava le

chômage. Le poids du capitalisme rentier détourna la France de l'innovation industrielle, mais le protectionnisme conservateur eut tout de même l'avantage de préserver le secteur agricole, ce qui atténua les conséquences de la crise sur l'emploi.

Le grand tournant de 1975 mis en évidence par Marcel Gauchet s'observe également dans les relations économiques extérieures de la France. Après son élection en 1974, Valéry Giscard d'Estaing fait le choix qui demeure aujourd'hui celui d'Emmanuel Macron : l'acceptation du libre-échange mondialisé. Jusqu'en 1990, la France a pu supporter le libre-échange parce qu'elle bénéficiait de **relations résiduelles** avec ses anciens espaces protégés en Europe, en Afrique et en Orient. Mais l'effondrement du bloc socialiste, la réunification allemande et l'élargissement à l'Est de l'Union européenne lui font perdre les atouts qu'elle conservait en Russie et dans l'Est européen. Puis la France voit disparaître le marché irakien après la guerre de 2003 et la tentative de repositionnement en Arabie saoudite et au Qatar ne lui donne aucun avantage décisif puisqu'elle opère dans la zone de domination anglo-saxonne.

Quant à l'**Afrique francophone**, l'influence de notre pays s'y est réduite « *comme peau de chagrin* », en raison de la montée en puissance de la Chine mais aussi de l'Allemagne dans cette zone.

Le bilan de l'intégration de la France dans le système concurrentiel ouest-européen et dans la prétendue monnaie unique est quant à lui désastreux. Le poids de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB français est tombé de 17,6 % en 1990 à 10,2 % en 2016. Nous avons perdu 1,2 million d'emplois industriels entre 2000 et 2017. Le déficit de notre commerce extérieur est structurel depuis 2003 – encore merci l'euro – et nous sommes passés du quatrième au sixième rang parmi les exportateurs mondiaux. Le retour au protectionnisme des États-Unis et de la Chine, l'obstination libre-échangiste de Bruxelles et les multiples conséquences d'une crise sanitaire non maîtrisée dessinent un très sombre avenir - à moins que nous ne changions radicalement de politique.

La conclusion d'Yves Perez est claire : il faut reprendre la politique protectionniste, mais celle-ci « *ne revêtira sa pleine signification qu'avec l'adoption d'un modèle de développement équilibré, autocentré et moins dépendant du monde extérieur...* ». Tel est l'axe majeur de notre propre réflexion. ■

BERTRAND RENOUVIN.

(1). David Todd, *L'identité économique de la France. Libre-échange et protectionnisme, 1814-1851*, Grasset, 2008. Cf. mon article dans le n° 943 de *Royaliste*, repris sur mon blog.

(2). Yves Perez, *Les vertus du protectionnisme*, Éditions L'Artilleur, 2020.

Une justice politique



DR

Régis de Castelnaud, ancien avocat du parti communiste et de la CGT, propose une thèse à notre examen : le ralliement de la justice, devenue autonome, au pouvoir politique incarné par Emmanuel Macron.

L'ouvrage est présenté avec honnêteté : il propose une thèse qu'il soumet à la contradiction. Son analyse porte sur la justice pénale dans les affaires politico-financières des trois dernières décennies et, accessoirement, sur le traitement judiciaire des mouvements sociaux ainsi que des violences policières. Il la considère comme un acteur intervenant dans le champ politique, comme le font depuis longtemps les politistes anglo-saxons, dépassant donc la simple approche institutionnelle de la justice.

Il campe le décor de manière pertinente. La justice pénale évolue dans un univers normatif profondément

transformé par le nouveau code pénal promulgué par une loi du 22 juillet 1992. Ce code, Castelnaud l'analyse comme répondant à une « *envie du pénal* », selon Philippe Murray, qui sacralise les victimes à la recherche de boucs émissaires d'une part et qui, d'autre part, redéfinit et amplifie le champ d'application des infractions financières. Le législateur tombe ainsi dans une démarche masochiste où il donne au juge des verges pour fouetter le personnel politique !

L'auteur traite également des évolutions « *des systèmes de contrôle* », notamment du Conseil constitutionnel, qu'il décrit comme un pouvoir lé-

gislatif parallèle, qui fait et défait la loi au gré de sa jurisprudence, ce qui rajoute à l'insécurité juridique créée par la multiplication des lois notamment dans la matière pénale.

Castelnaud voit dans ce contexte un terrain favorable qui a permis à certains juges d'instruction de s'affirmer. Il nous propose des portraits savoureux de certains d'entre eux, comme Thierry Jean-Pierre, Eva Joly et Renaud Van Ruymbeke, qui ont su mettre les médias au service de leurs causes. Ils ont également bénéficié, selon lui, de l'appui de leurs juridictions de contrôle (notamment de la Cour de cassation) qui ont couvert leurs contorsions procédurales.

Au-delà de l'anecdote, l'auteur pose à juste titre la question de la légitimité de l'intervention de la justice pénale dans le champ politique au travers de l'examen des dossiers les plus médiatiques de ces dernières années, intéressant tant Nicolas Sarkozy que François Fillon ou encore des partis politiques comme le Rassemblement National ou la France Insoumise.

Son analyse s'appuie sur les travaux du politiste Jérôme Sainte-Marie, avec son concept de « *bloc élitare* » qui reprend celui de « *bloc histo-*

rique » défini par Gramsci qu'il décrit comme l'alliance de groupe sociaux cimentés par une idéologie commune en soutien à une cause : en l'occurrence l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron et le soutien à sa politique. Il pense, à juste titre, que la haute fonction publique judiciaire en fait partie.

On peut, en revanche, contester son regard sur le traitement judiciaire des mouvements sociaux, comme celui des Gilets jaunes, et celui qu'il porte sur les violences policières qui seraient la marque du pouvoir actuel. En effet, des travaux historiques récents (1), menés notamment sur ces deux derniers siècles en France, confirment que la justice pénale s'est toujours montrée présente dans la répression des mouvements sociaux et que la question des violences policières s'inscrit dans des cycles historiques longs qui dépassent la conjoncture politique du moment. ■

JACQUES DUCONSEIL.

(1) *Histoire des Polices en France*, Ouvrage collectif sous la direction de Joël Cornette, Belin, 2020.

Régis de Castelnaud, *Une justice politique, Des années Chirac au système Macron*, Éd. L'Artilleur, janvier 2021.

Dans les revues

■ **Science et bien commun.** – Excellent dossier dans la revue *Esprit* du mois de mars, autour du thème « Science sans confiance ». Dans un bel éditorial, la revue s'interroge sur la pertinence de ces modèles prédictifs qui fondent aujourd'hui la décision de confiner des peuples entiers : « *Mobilisés à l'appui d'une décision, ils ne sont pas censés s'y substituer. Reste que, à travers l'usage qui en est fait dans le débat public aujourd'hui, ils font figure de nouveaux oracles. Toute courbe ascendante nous prépare à une décision qui paraît inéluctable, et tout "palier" nous suspend dans l'attente.* »

A y regarder de près, le temps du Covid ne fait qu'exacerber une tendance à « rationaliser » la vie et à simplifier la décision publique qui date de quelques décennies : « *Depuis les années 1980, le recours aux indicateurs*

dans la conduite des politiques publiques s'est accéléré, promu par les institutions internationales pour renforcer une culture de « gestion » dans les administrations, au service d'une action plus « performante ». [...] En ce domaine comme en d'autres, la survenue du virus n'a fait qu'accélérer des tendances déjà bien engagées »

Et si cette quinquennalité statistique n'avait qu'un but : décharger les décideurs de leurs responsabilités, en fournissant du réel une image contrôlable ? Nous suivons assez bien l'éditorialiste d'*Esprit* dans cette explication : « *On sait qu'il y a un monde entre l'expérience des personnes sans emploi et l'évolution d'un taux de chômage. Nous éprouvons la même sensation d'écart entre le tracé d'une courbe et les bouleversements qu'occasionne le virus dans nos vies familiales, professionnelles, dans notre rapport au temps ou au corps.* »

Tout cela, on s'en doute, ne produit pas le meilleur du point de vue du débat public : « *En démocratie, la question de la représentation n'est jamais anodine. Or les chiffres qui nous donnent à voir notre situation, la manière dont ils sont élaborés et surtout celle dont nous pouvons les interpréter ne sont pas ouverts à la délibération démocratique. C'est une autre façon que le virus aura eue de nous fragiliser.* »

Sur un autre sujet, lui aussi au cœur de la pandémie, l'accès de tous aux vaccins, la revue *Études* ouvre sa livraison de mars par un éditorial dont les conclusions sont plus contestables. On lui accordera bien volontiers que : « *le vaccin contre le coronavirus devrait être considéré comme un bien commun de l'humanité.* »

En revanche, dire qu'« *après des débuts chaotiques, la solidarité européenne s'est renforcée, que ce soit dans le champ économique (mutualisation des dettes,*

à l'encontre de ce qu'avait été la politique antérieure) ou dans celui d'une politique commune des vaccins. » ne manque pas de sel quand on voit les loupés magistrats de Bruxelles dans la livraison des vaccins qui conduisent certains États membres à s'approvisionner directement en vaccins russes ou chinois !

Et conclure d'un récent discours du Pape qu'il faut « *rejeter tout nationalisme vaccinal* » fait sourire lorsqu'on constate que les pauvres nations sont entre les mains de groupes multinationaux privés qui leur imposent leurs tarifs et leurs conditions de livraison. Décidément, après la fin de la Covid, il faudra sérieusement s'attaquer à l'éradication d'un autre virus, celui de l'européisme démocratique !

Esprit, mars 2021,
<https://esprit.presse.fr/>
Études, mars 2021,
<https://www.revue-etudes.com/>



par Gérard Leclerc

La guerre des idées

Rendre compte d'un essai intitulé *La guerre des idées* dans une rubrique cinquantenaire dédiée aux dites idées, c'est être provoqué sur son propre terrain, au risque d'être un peu bousculé quant à sa lucidité. Mais le livre d'Eugénie Bastié (qui dirige les pages Débats-Opinions du *Figaro*) ne m'a pas déstabilisé. Il m'a remis en mémoire tout un passé que la jeune femme n'a pas vécu mais qu'elle excelle à rappeler et à problématiser, ne serait-ce que dans le but de nous faire comprendre la situation actuelle du débat intellectuel : « *Après la parenthèse des années 1990, où la chute du communisme avait fait souffler un vent de libéralisme, il semble que la bataille des idées soit revenue au bon temps de la guerre froide. Censures, ostracismes, refus du dialogue : la violence a ressurgi dans le débat et le pluralisme intellectuel est menacé. Non tant par l'absence d'idées différentes, mais par le cloisonnement des appartenances dans une forme de "tribalisme intellectuel" : les intellectuels restent dans leur coin parlant à des publics divers, sur des supports différents.* »

J'apporterais peut-être une nuance à cette analyse. Pour moi, l'embellie libérale précède la chute de l'empire soviétique. Le phénomène Soljenitsyne, amplifié par la vogue des dissidents, entraîne chez nous un revirement total de l'intelligentsia. C'est la chute de l'emprise marxiste que traduit le printemps des nouveaux philosophes. Mais parallèlement, l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 marque un décrochage par rapport à la pensée dite critique, celle de Derrida, Deleuze, Foucault, Bourdieu, qui émigrent alors aux États-Unis. C'est que la gauche mitterrandienne a abandonné son programme économique, en se ralliant, avec le tournant de la rigueur préconisé par Jacques Delors, au libéralisme le plus classique. Dès lors, il y avait divorce idéologique et la tradition tocquevillienne pouvait revenir en force pour occuper le terrain abandonné par cette pensée critique qui ne s'y retrouvait plus. Il faut ajouter que la préparation du bicentenaire de la Révolution va se traduire par la défaite de l'école classique républicaine, bousculée par François Furet et sa mise en cause du processus terroriste inhérent à l'embellie libérale révolutionnaire. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que François Mitterrand ait vu cela d'un mauvais œil, lui qui tint à célébrer le millénaire capétien en 1987, en compagnie du comte de Paris.

Mais ces précisions n'apportent que des compléments au récit très argumenté d'Eugénie Bastié. Elle est particulièrement attentive à l'éclipse de la gauche radicale, qui ne ressurgira qu'au milieu des années 1990, lorsqu'on assistera au déchirement de la gauche mitterrandienne à l'occasion du plan Juppé pour la réforme des retraites. La deuxième gauche réformatrice approuve ce qu'elle considère aller à l'encontre de l'archaïsme de la sécurité sociale. Pierre Rosanvallon, Alain Touraine, Michel Winock, Daniel Cohen, Jacques Le Goff se signalent par ce ralliement implicite au libéralisme. Mais une autre gauche, fidèle à la tradition ouvrière s'insurge en soutien aux grévistes, autour de Pierre Bourdieu, Pierre Vidal-Naquet, Jacques Derrida et... Régis Debray. Un quart de siècle plus tard, la deuxième gauche réformatrice semble avoir disparu de la scène politique, et c'est la gauche radicale, étroitement solidaire, qui réémerge intellectuellement, non sans complicité avec une certaine violence de rue.

Les différends ne concernent plus exclusivement les questions économiques. Ce que Jean-Pierre Le Goff appelle le gauchisme culturel, tel qu'il s'est formulé à partir de la pensée critique des années 60-70, n'a fait qu'amplifier la résonance du sociétal, qui a pris le dessus sur le social. La *French Theory* a retraversé l'océan, après avoir alimenté en arguments déconstructeurs les mouvements féministes et LGBTistes. Voilà qui nous amène dans une pleine actualité, sur laquelle Eugénie Bastié concentre son intérêt au terme de son ouvrage. Celui-ci ne vise au fond qu'à nous faire entendre pourquoi nous en sommes arrivés au déchirement présent. C'en est fini du dialogue tranquille, celui où la revue *Le Débat* excellait à faire discuter ensemble des gens de bonne compagnie. Les couteaux sont tirés.

La gauche radicale a pour vis-à-vis un nouveau conservateur qui peut s'appuyer parfois sur l'émergence populiste. C'est surtout à gauche que l'on déplore la victoire des idées défendues par un Michel Onfray et un Éric Zemmour. D'autant qu'un Christophe Guilluy et un Jean-Claude Michéa sont venus brouiller les données de la sociologie populaire. Mais une telle victoire n'est pas aussi assurée, car si elle se fonde sur l'incontestable déplacement de l'opinion à droite en général, elle est contredite par la mainmise sur l'université par les éléments les plus radicaux du gauchisme culturel. Pierre Manent s'en est expliqué fermement à l'auteur : « *Il y a une seule doxa médiatique, universitaire, gouvernementale, qui transforme les opposants en dissidents, c'est-à-dire en suspects. Le politiquement incorrect n'est pas si incorrect que cela. L'opposition intervient non pas sur le mode d'un point de vue contradictoire à prendre en considération, mais comme quelque chose de honteux qui se montre. Il y a une pensée légitime et une pensée honteuse.* » Contre la pensée honteuse il n'est de réponse que dans le déni. Il ne s'agit plus de débattre mais de combattre. Combattre non pas avec les armes de la critique, mais celles de l'anéantissement de l'adversaire auquel on refuse jusqu'au droit à la parole.

Trois représentants de ce radicalisme sont particulièrement significatifs de cette dérive : Didier Éribon, Geoffroy de Lagasnerie et Édouard Louïs, tous trois triomphalement reçus aux États-Unis comme les successeurs de Sartre, Althusser et autre Barthes. « *Les trois héros de la gauche radicale se distinguent du néo-marxisme en ce qu'ils considèrent qu'il se focalise trop sur la question sociale et pas assez sur les questions de race et de genre. Même si on les a vus dernièrement se rapprocher de l'intellectuelle Chantal Mouffe, théoricienne du populisme de gauche, leur sujet est moins le peuple que les minorités, et ils détestent d'avantage la police que le capitalisme.* » L'importance de leur médiatisation en dit long « *sur l'hégémonie totale de la sociologie critique dans le champ des sciences sociales* ».

Ce qui est alarmant, c'est que leur radicalisme avec les thématiques qu'ils développent conspire à la disparition de notre humanisme, mais se diffuse aussi jusque dans l'enseignement secondaire, où l'on observe de plus en plus ses ravages. ■

Eugénie Bastié, *La guerre des idées. Enquête au cœur de l'intelligentsia française*, Robert Laffont, mars 2021.

Refonder le Parti des Politiques

Le rassemblement des patriotes des deux bords est souhaitable, dans la crise que connaît aujourd'hui le pays. Il est possible et la NAR est prête à y contribuer, pour peu qu'il s'appuie sur des principes clairs. Le présent texte prend date, à la veille des échéances qui nous attendent à la sortie de l'actuelle pandémie.

La révolte des Gilets jaunes, puis la mobilisation contre la réforme des retraites ont rendu possible le rassemblement que des citoyens et des groupes épars appelaient de leurs vœux sans que personne en ressentait la nécessité. Des patriotes issus de diverses formations de droite et de gauche qui se croisaient dans des réunions et qui participaient aux mêmes luttes sociales, des chercheurs « hétérodoxes » qui échangeaient leurs articles et leurs livres... se disaient depuis longtemps qu'ils avaient plus d'affinités que de divergences. Surtout, ils découvraient qu'ils avaient la commune volonté de défendre les principes de la Résistance et de prolonger l'œuvre entreprise à la Libération.

D'où l'idée, maintes fois exprimée, de reformer un Conseil National de la Résistance ou, du moins, de rassembler les patriotes dans une même organisation. Avec le Pôle républicain, Jean-Pierre Chevènement tenta ce rassemblement qui marqua, sans que le candidat en ait conscience, les retrouvailles des gaullistes, des communistes, des royalistes, des patriotes de droite et de gauche qui avaient participé à la Résistance. Le Pôle républicain ne survécut pas au ralliement de son candidat au Parti socialiste, mais l'idée fédératrice est demeurée vivace parce qu'elle puise profond dans notre histoire.

La politique de rassemblement pour le bien public est née en effet au XVI^e siècle. En réaction à l'une de nos pires tragédies, le Parti des Politiques a réuni des protestants et des catholiques décidés à sortir la France des guerres de religion. Luttant contre les extrémistes des deux camps, et surtout contre la Ligue catholique, Michel de l'Hospital, Jean de Montluc, Jean Bodin et bien d'autres voulaient faire prévaloir une idée aussi simple que difficile à mettre en œuvre : mettre hors du champ politique les deux religions concurrentes ; restaurer l'autorité de l'État garant de la paix civile et de l'unité du royaume.

Le Parti des Politiques est alors le parti de la République, classiquement définie comme gouvernement qui vise l'intérêt général : c'est en son sein que s'élabore la doctrine de la souveraineté, que s'esquisse la séparation entre l'État et les religions, que se concrétise la pacification sous la forme des édits de tolérance. Ce sont aussi les Politiques qui soutiennent Guillaume d'Orange dans sa lutte contre l'empire espagnol et qui inspirent la Déclaration des États Géné-



Jean Bodin (1529-1596). Un des inspirateurs du Parti des Politiques.]

raux des Provinces Unies du 26 juillet 1581, qui annonce les déclarations américaine de 1771 et française de 1789.

Il faudra un jour écrire une histoire du Parti des Politiques et se demander dans quelle mesure il se reconstitue en 1789, lors de la Révolution de 1830, autour de Léon Gambetta en 1870 dans le Gouvernement de la Défense nationale, dans l'Union sacrée en 1914. Il me paraît certain que le parti de l'État et de la Nation, de la République, de la Souveraineté est pleinement reconstitué à Londres avec le Comité français de libération nationale, en France occupée avec le CNR, à Alger puis à Paris avec le Gouvernement provisoire de la République française. Communistes, socialistes, démocrates-chrétiens, royalistes et représentants de la vieille droite qui s'étaient naguère combattus sont alors unis pour la libération nationale.

Cette union effective ne saurait toutefois être mythifiée. Au sein de la Résistance intérieure, il existe en effet de violentes oppositions qui résultent des rivalités entre chefs et de désaccords politico-stratégiques. La création du CNR est décidée par le général de Gaulle et imposée par Jean Moulin aux mouvements de la Résistance et le programme du CNR est défini à Londres en 1942. Outre le fait qu'en ce moment nous ne risquons pas notre vie, n'oublions pas que le CNR procédait d'une autorité légitime qui n'existe pas aujourd'hui.

La légitimité nationale qu'incarne De Gaulle respecte scrupuleusement la légalité républicaine. La République n'a pas besoin d'être proclamée en 1944, puisque Londres et Alger ont assuré la continuité : la III^e République est le régime légal et les différents courants de la Résistance, souvent en opposition sur la question institutionnelle, ont évité de mettre cette question en débat tant que la patrie ne serait pas libérée.

Ce bref retour sur l'histoire me conduit à mettre en débat quatre propositions :

1. - Il est souhaitable de refonder le Parti des Politiques – quel qu'en soit le nom – sous la forme d'un rassemblement d'organisations, de sociétés de pensée et d'individus décidés à faire prévaloir une politique de souveraineté et de justice sociale.

2. - Il est nécessaire de considérer que le plein rétablissement de la souveraineté de la nation est le préalable à tout débat sur les institutions. Ce débat divise en effet le pays et les partisans de la souveraineté : les gaullistes et les royalistes de la NAR considèrent que la Ve République a été déstabilisée par le quinquennat, puis transformée en « gouvernance » oligarchique et qu'il est possible d'en restaurer les principes. D'autres estiment que cette dérive oligarchique est dans la logique de la Ve République. Dans un souci de pragmatisme, il me paraît indispensable de commencer par le commencement, c'est-à-dire par la reconquête de notre souveraineté, ce qui suppose un État capable d'agir immédiatement.

3. - Le rassemblement souhaitable doit en revanche se fonder sur un corps de principes. J'estime qu'il faut s'appuyer sur les principes proclamés dans la Déclaration de 1789, le Préambule de 1946 et les préambules constitutionnels. Nous pouvons également affirmer que nous nous réclamons des textes votés après 1945 : Déclaration universelle des Droits de l'homme, Charte de Philadelphie, Charte de La Havane, Déclaration de Stockholm de 1972. Dès lors, les axes du combat politique sont fixés et il n'est pas nécessaire de rédiger un programme mais seulement un engagement collectif à mettre en œuvre les principes généraux de la justice et de la liberté.

4. - Ce rassemblement appellera bien évidemment une organisation militante, qui doit être aussi simple que possible. Des comités locaux élisant un conseil national qui désigne un secrétariat permanent. C'est largement suffisant pour commencer. ■

BERTRAND RENOUVIN.

Le tombeur de Napoléon

« Si je meurs ici, ce sera mon véritable héritier en Europe ». Napoléon fait cette confidence à Las Cases à Sainte-Hélène. L'étoile d'Alexandre I^{er} de Russie est alors à son apogée: il a donné la paix à l'Europe et fait son entrée à Paris, le 1^{er} avril 1814, à la tête de ses cosaques.

Marie-Pierre Rey avait déjà dirigé en 2019 les travaux d'un colloque sur le bicentenaire de cette occupation souvent idéalisée – pas toujours à tort – alors que le spectre d'un retour des cosaques devait peser sur l'imaginaire des années de la guerre froide. (De Gaulle au temps du RPF: « l'Armée rouge est à deux étapes du tour de France »). Alexandre (avec Talleyrand) restaure pourtant Louis XVIII, empêche la France d'être démembrée et accorde généreusement à Napoléon la souveraineté de l'île d'Elbe. Mais surtout, au-delà du Congrès de Vienne, où il est le seul chef d'État à siéger en personne, il a l'intuition incroyable de la Sainte-Alliance (15 septembre 1815) et la capacité d'y rallier toute la Société des Nations d'alors, c'est-à-dire l'Europe, aux seules exceptions (comme en 1920) du Pape et des États-Unis.

Sainte? Chrétienne? Entre un orthodoxe (Russie), un pro-



Le Tsar Alexandre I^{er} (1777-1825).

testant (Prusse) et un catholique (Autriche)? Marie-Pierre Rey se réfère souvent à la passionnante et élégante correspondance diplomatique de Joseph de Maistre, alors ambassadeur du roi de Piémont-Sardaigne à Saint-Pétersbourg, de 1803 à 1817.

Celui-ci, dans une fameuse audience du 6 février 1816, objecte à Alexandre le relativisme théologique, la tendance à l'unitarisme, le soutien à une Société biblique. L'Empereur se récrie. Chacun des signataires conserve sa propre foi. L'ambassadeur conseille alors à son roi d'adhérer au traité, sorte d'assurance-vie contre-révolutionnaire (qui sauvera effectivement le trône

de Turin en mars 1821, bousculé à peine deux semaines après la mort du penseur savoyard, le 26 février 1821, moins de trois mois avant le décès de Napoléon à Sainte-Hélène).

Dans l'esprit du Tsar, la Sainte-Alliance, au-delà des désaccords religieux, entendait réagir contre le laïcisme ou l'indifférentisme dénoncé par le premier Lamennais. Chateaubriand témoigne des intentions d'Alexandre lors de leurs conversations au Congrès de Vérone (1822): l'Empereur pense à franchir le Rubicon et se rendre à Rome (Pie VII était mourant). L'impératrice-mère, vigilante sur ses tendances « catholiques », l'en dissuade fermement.

Marie-Pierre Rey a poursuivi l'enquête sur l'hypothèse, jugée souvent légendaire, de contacts en ce sens entre Alexandre et le Pape, alors Léon XII, élu en 1823. Comme par hasard, c'est la propre fille de Joseph de Maistre, Constance (décédée en 1882), qui a fait cette révélation tardive, fondée sur le témoignage d'un autre piémontais (un niçois) émigré en Russie, le général Michaud de Beauretour. Mme Rey a retrouvé dans les archives familiales des brouillons de lettres qui accréditent cette version. Le général a bien été reçu par le Pape, le 5 décembre 1825. Mais, Alexandre I^{er} était mort quelques jours plus tôt, dans des conditions qui restèrent plutôt étranges (à Taganrog, sur les bords de la mer d'Azov).

Son frère et successeur Nicolas I^{er} (1825-1855) fera tout le contraire, ce qui conduira à la malheureuse guerre de Crimée. Dostoïevski, encore en 1876, dans son *Journal d'un écrivain*, ardent partisan de la guerre russo-turque, reprochera à Alexandre de n'avoir pas conclu la paix avec Napoléon en 1813, au lieu d'aller le poursuivre jusqu'à Paris, et de ne pas s'en être fait un allié contre le Turc. ■

DOMINIQUE DECHERF

Marie-Pierre Rey, *Alexandre Ier. Le tsar qui vainquit Napoléon*, Flammarion, octobre 2020.

BD - Histoire

■ **Au service du roi.** Depuis 1994, date du premier des dix volumes de la saga, les amateurs de marine ancienne et de romans d'aventures ont embarqué avec Patrice Pellerin dans sa BD, *L'Épervier*, qui relate l'histoire de deux héros inséparables: le chevalier Yann de Kermeur et sa frégate « La Méduse ».

Tout ce qui fait un grand roman d'aventures y est: l'époque troublée (on est en 1740), la fidélité du héros à son roi et à ses amis, des voyages qui nous emmènent de la rade de Brest à la Guyane puis au Québec, en passant par tous les ports bretons; un complot contre le roi et les efforts de ses ministres pour le déjouer (Maurepas, exceptionnel!); des pirates, des cor-

saires, des batailles navales; bien entendu, l'amour aussi, avec la tendre Marion et la belle Agnès de Kermellec: on ne s'ennuie pas une seconde avec l'équipage de La Méduse. Même s'il faut attendre longtemps (le tome 10 date d'octobre dernier), car la minutie et la beauté des dessins de Pellerin lui demandent trois ans pour chaque volume. Mais quelle récompense pour notre patience! Des ors de Versailles aux rues de Brest, de la forêt guyanaise aux neiges du Québec, des châteaux bretons aux humbles auberges, sans parler des paysages et de la précision des dessins de navires, tout est un régal pour les yeux!

L'histoire? Foisonnante, bien sûr. Yann, l'Épervier, après avoir retrouvé un trésor aztèque en Guyane au prix de mille diffi-

cultés, réussit à déjouer tous les traquenards qui s'accroissent devant lui, comme dans un roman d'Alexandre Dumas. Une fois rentré en Bretagne, il est convoqué à Versailles pour remplir une mission secrète au Canada. Aux dernières nouvelles, il y est, et les choses se compliquent: saura-t-il dénouer la conjuration entre conspirateurs contre le roi et ennemis anglais qui veulent chasser la France du Canada?

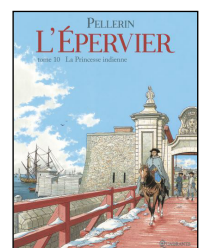
Car le roi aussi joue son rôle: Louis XV y est très bien décrit, à la fois clairvoyant, amical et méfiant envers son entourage, secret avec ses ministres, versatile dans sa politique comme dans ses relations personnelles. Et les femmes qui entourent le chevalier bien sûr, toutes plus belles les unes que les autres, quelle série de portraits:

la petite prostituée amoureuse, la marquise aussi complotreuse et impitoyable que Milady, la pauvre comtesse emprisonnée, la mystérieuse princesse indienne...

Alors une seule consigne: embarquez-vous sur la Méduse sans plus tarder. Je vous garantis à bord des moments inoubliables!

FRANÇOIS GERLOTTO.

Patrice Pellerin, *L'Épervier*, tome X: *la Princesse indienne*, Éditions Soleil, octobre 2020.



DES ROYALISTES CONTRE LES NAZIS (16)

Jeanne Wagner et la librairie « Au vœu de Louis XIII »

Il est des lieux mythiques de la Résistance. Le 68 rue Bonaparte à Paris, où la royaliste Jeanne Wagner tenait librairie, est de ceux-là.

En 1937, la France a souvenir qu'en 1637 Louis XIII, fils d'Henri IV, malgré ses déboires avec le clan des jésuites ultramontains et les Espagnols, entourant sa femme Anne d'Autriche, après 27 ans de mariage, réussit à remplir ses devoirs conjugaux. Le 11 décembre, il soumet au Parlement de Paris le vœu de consacrer le royaume de France à Notre-Dame : « en laquelle nous mettons particulièrement notre Personne, notre État, nostre Couronne, et tous nos Sujets pour obtenir par ce moyen celle de la Sainte Trinité... ». Le 5 septembre 1638, naît son premier fils Louis, surnommé Dieudonné, le futur roi Louis XIV, et, le 21 septembre 1640, voit le jour son frère, le duc d'Anjou (jusqu'en 1660), Philippe d'Orléans le fondateur de la famille de France actuelle.

Madame Jeanne Wagner est née à Paris en 1889. Elle tient au quartier Latin, la librairie royaliste et catholique du 68 rue Bonaparte. Elle a placé son échoppe sous les auspices de Louis XIII et de son vœu, au grand dam des bouffeurs de curés du Sénat voisin. Pendant l'entre-deux-guerres, catholiques et monarchistes, de tous bords, fréquentent assidûment le lieu. C'est le cas du jeune Philippe Viannay (1) qui, après un bref passage au séminaire d'Issy-les-Moulineaux, entreprend ses études de philosophie en Sorbonne. Il se dit proche de l'Action Française (2), mais n'apprécie pas toutes les lubies maurrassiennes...

Comme on le sait, dès le 10 juin 40, Paris se vide. Le 14, les troupes d'Hitler occupent la capitale. Courageusement, Jeanne Wagner ouvre sa librairie qui devient, naturellement, un lieu de rencontre des étudiants chrétiens antinazis.

Philippe Viannay, mobilisé comme officier de tirailleurs marocains, démobilisé, revient finir ses études à Paris. C'est là, qu'en 1941, dans les caves de la Sorbonne, avec Robert Salmon et Hélène Mordkovich (sa future femme), il crée le journal *Défense de la France* qui va devenir le plus gros tirage de la presse parisienne clandestine. Bien naturellement, Jeanne Wagner accepte que sa librairie devienne un des lieux de distribution du journal. Lorsque Jeanne n'est pas là, c'est la jeune

ICI LE 20 JUILLET 1943
ET LES JOURS SUIVANTS
A LA LIBRAIRIE BOITE AUX LETTRES
"AU VOEU DE LOUIS XIII."
TENUE PAR M^{me} WAGNER
80 PERSONNES DONT 50
JEUNES RESISTANTS DU MOUVEMENT
"DEFENSE DE LA FRANCE."
FURENT ARRETEES PAR
LA GESTAPO ET DEPORTEES
BEAUCOUP NE REVINRENT PAS

Marie-Louise (20 ans) qui tient la boutique. « Entre madame Wagner et elle s'est tissée une relation forte qui n'a fait que s'amplifier après la mort de ses parents. Alors, quand elle lui a proposé de venir ici contre la mise en commun de la nourriture obtenue avec leurs tickets de rationnement, Marie-Louise n'a pas hésité longtemps. (3) »

Morte à Ravensbrück. Ce 20 juillet 1943, Jeanne Wagner est au charbon dès l'ouverture de la librairie. Comme d'usage, « chacun repart habituellement avec, sous le bras, une pile de livres et un colis (du journal) ficelé comme un cochon.[...] C'est alors que la sonnette retentit une fois de plus, faisant entrer dans la librairie un silence glacial. Il y eut quelques secondes où le temps parut comme suspendu. Quelques secondes de vide avant que tout vacille. (...) Les brassards rouges apparaissent entre deux silhouettes, suivies d'une annonce froide qui brise le silence dans un éclat de cristal : la Gestapo. » Marie-Louise voit « cette femme qu'elle admire tant, sa robe ensablantée. Elle est malmenée, bousculée, tirée par les cheveux et projetée par terre. (...) Le corps de la librairie repose comme un chiffon au milieu de la rue, immobile. Deux agents la saisissent alors par les bras pour dégager le passage, avant de disparaître avec elle dans un fourgon ... (4) »

Comme dans de nombreuses arrestations de résistants, il y a un traître, Émile Marongin, à qui Jacques Lusseyran a confié les liaisons du groupe parisien avec le nord. Marongin poursuit sa trahison, quelques mois plus tard, en dénonçant le Groupe franc Bastos qui tente de libérer Jacques Renouvin. Dans la librairie, et au-

tour, la rafle organisée par la bande Bonny-Laffont est fructueuse. Près d'une cinquantaine de jeunes résistants sont arrêtés, dont la nièce du Général, Geneviève (5). Pas seulement, puisque le fils aîné du comte d'Harcourt (voir *Royaliste* n°1205), Charles (6), est aussi du lot. Son ami Pierre Max tente de le délivrer, il est immédiatement abattu dans la rue.

Ne faisant pas partie d'un parti politique, la royaliste dame Wagner est peu citée dans les mémoires d'après-guerre. Presque seule, Ge-

neviève de Gaulle-Antionioz (7) lui rend hommage : « J'avais découvert la grande diversité de ces femmes quant à l'âge, le milieu, la provenance géographique. À peu près toutes arrêtées pour résistance (...) Bella, d'une famille de diplomates, sortait de plusieurs mois au secret. Elle nous récitait des poèmes composés dans sa cellule de Fresnes en secouant sa belle chevelure noire. Claire, socialiste et professeur, avait accueilli Pierre Brossolette et rencontré Jean Moulin. Odette nous racontait les tortures qu'avait subies son fils de seize ans... Annie, femme du secrétaire perpétuel de l'Institut, Jeanne Wagner et Lola, monarchistes, tenaient la librairie Au vœu de Louis XIII, rue Bonaparte, boîte aux lettres de Défense de la France où – parmi beaucoup – j'avais été arrêtée le 20 juillet 1943 ».

Si la jeune Marie-Louise, Geneviève, et d'autres reviendront des camps, Jeanne Wagner (7) est décédée au camp de Ravensbrück, le 20 avril 1945. ■

FRANCOIS-MARIN FLEUTOT.

(À suivre : Raymond Toublane)

(1). *Défense de la France* deviendra *France-Soir* à la libération. Philippe Viannay est le fondateur du Centre National des journalistes (CNJ).

(2). Philippe Tétart, *France Observateur* : 1950-1964. *Histoire d'un courant de pensée intellectuel*, IEP de Paris, thèse d'histoire, 1995.

(3). et (4). Le témoignage de Julie dans *Celle qui venait d'un autre siècle*, sur le Blog *Fleur de menthe*, 25 janvier 2015.

(5). Geneviève de Gaulle-Antionioz est née à Saint-Jean de Valéris (Gard), le 25 octobre 1920. Elle devient le n°27372 au camp de Ravensbrück. Elle est libérée le 20 avril 1945.

(6). Charles d'Harcourt est né à Paris le 13 mai 1921. Il prend le train I 172 pour Buchenwald le 22 janvier 1944 et devient le n°43195.

(7). Geneviève de Gaulle-Antionioz, *La Traversée de la nuit*, éditions du Seuil, 1998.

Brèves royales

■ **Albanie, le 24 février** : Le Parti de la Légalité (PLL) et le Mouvement pour le développement national (LZHK) ont conclu une nouvelle alliance avec le Parti démocrate, leader de l'opposition. À l'approche des élections législatives, prévues le 21 avril prochain, les deux mouvements monarchistes albanais s'affairent autour du prince Leka II Zogu, prétendant au trône. L'enjeu est de taille. Il s'agit désormais d'imposer la figure royale au sein de l'assemblée nationale, afin de convaincre les futurs députés d'accepter que la question du retour de la monarchie (abolie en 1946) soit de nouveau soumise à référendum.

■ **Roumanie, le 27 février** : « *Je pense que l'institution parlementaire roumaine doit honorer la mémoire de celui qui était une très grande personnalité du peuple roumain, qui a sacrifié toute sa vie au nom de la protection des valeurs démocratiques et de la promotion des droits des Roumains dans le pays et dans le monde* ». Véritable héros des temps modernes pour avoir chassé le régime fasciste en 1944, âgé seulement de 23 ans, le roi Michel Ier est resté une icône nationale en dépit d'un long exil imposé par les communistes. À la demande du député du Parti national Libéral (PNL) Florin-Alexandru Alexe, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé qu'un espace de débat au sein du Parlement serait appelé la Salle « Regele Mihai I al României ».

■ **Monténégro, le 1^{er} mars** : unique roi du Monténégro, Nicolas Ier Petrović-Njegoš a été exilé après la Première Guerre mondiale et est décédé à Antibes le 1^{er} mars 1921. Le gouvernement monténégrin dirigé par le Premier ministre Zdravko Krivokapić est venu rendre hommage au souverain dont les cendres ont été ramenées dans son pays en 1989. Un centième anniversaire discret qui a provoqué des manifestations anti-gouvernementales à Cetinje, l'ancienne capitale royale où repose celui qui fut surnommé le « beau-frère de l'Europe ».

■ **Afrique du sud, le 12 mars** : Goodwill Zwelithini, roi des Amazoulous, est décédé à l'âge de 72 ans. Souverain depuis 1968, il était à la tête d'une monarchie traditionnelle rassemblant près de 10 millions de sujets et hautement respectée. Le nom de son successeur n'est pas encore connu.

FRÉDÉRIC DE NATAL.

La Nouvelle Action Royaliste

La NAR enrichit à nouveau sa chaîne « Youtube »

■ La Nouvelle Action Royaliste, c'est un journal, un mouvement mais c'est aussi du contenu vidéo et audio. « La chaîne Youtube de la NAR » accueille désormais **plus de 1300 abonnés** et la progression de nos téléspectateurs est particulièrement rapide : plus de 300 nouveaux abonnés en moins de 3 mois.

Sur cette chaîne, vous trouverez les conférences que la NAR assure chaque mercredi en distanciel, les fameux Mercredis de la NAR, les archives des anciens Mercredis depuis mai 2016, ainsi qu'une nouvelle série de vidéos qui a été lancée en ce début d'année 2021, à l'occasion du cinquantenaire de notre mouvement.

Ce nouveau format de courtes vidéos est intitulé les Points de vue de la NAR. Il permet à Bertrand Renouvin de développer un sujet, une notion, un concept sur une période n'excédant pas 15 minutes.

Huit Points de vue sont déjà en ligne sur les thèmes suivants : **la Nation, la Laïcité, la Souveraineté, la République, le Royalisme, la Démocratie, la Constitution administrative, la Constitution sociale.**

Ces vidéos ont vocation à populariser le « bloc de pensée » que la Nouvelle Action Royaliste a progressivement mis au point, discuté, débattu depuis 50 ans. Les thèmes abordés seront variés. On y trouvera du droit, de l'économie, des idées politiques ou encore l'évocation de moments historiques importants.

L'ordre de sortie des vidéos est simple :
- les rediffusions des Mercredis sortent **chaque mardi soir** qui suit la conférence du Mercredi,

- et les Points de vue sortent **tous les vendredis soir** à 19 h, dans un but de diffusion à un large public.

N'hésitez pas à vous abonner à « la chaîne Youtube de la NAR » pour ne rater aucune de ces nouvelles vidéos et partager leur contenu avec vos amis.

Pour le faire, il vous suffit de suivre les liens suivants :

[https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste-](https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste)
ou <https://archivesroyalistes.org/>
(rubrique vidéo, 2021)

Communiqué de la NAR

■ **Avec le peuple birman.** Le 1^{er} février dernier, un coup d'État militaire a renversé le pouvoir civil en Birmanie, provoquant l'arrestation des principaux dirigeants du pays et la mise en résidence surveillée du chef du gouvernement, Mme Aung San Suu Kyi. Depuis plusieurs semaines, la junte se livre à des violences inouïes : arrestations arbitraires, tortures d'opposants, répression sanglante de manifestations pacifiques. Samedi 13 mars encore, les bouchers de Rangoon n'ont pas hésité à tirer à nouveau sur la foule, provoquant la mort de six manifestants et des dizaines de blessés. Selon l'ONU, la répression aurait déjà fait au moins 70 morts, sans parler des personnes disparues.

La NAR marque sa solidarité avec le peuple birman qui se bat courageusement pour sa liberté. Le conseil de sécurité de l'ONU vient enfin de condamner ce coup d'État, malgré les réserves chinoises et russes. Le gouvernement français, jusqu'à présent plutôt attentiste, s'honorerait en appuyant les initiatives, et en premier lieu celles que prennent actuellement nos amis Britanniques, pour faire pression sur la junte birmane afin qu'elle rentre dans le rang.

Mercredis de la NAR

Compte tenu du confinement, nos Mercredis se déroulent entièrement à distance sous forme de visioconférence, devant un public restreint. Chaque séance est enregistrée et nos lecteurs peuvent y accéder dès la semaine qui suit sur la chaîne Youtube de la NAR (1).

Mercredi 17 mars
Gabriel Martinez-Gros,
« De l'autre côté des croisades »

Mercredi 24 mars
Jean-Clément Martin,
« L'exécution de Louis XVI »

Mercredi 31 mars
Omar Gousmi, Cyril Garcia
« Le rapport Stora et la Guerre d'Algérie »

Mercredi 7 avril
Jean-Pierre Le Goff
« La société malade »

(1) [https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste-](https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste)

Royaliste

Directeur politique : B. Renouvin
Directeur adjoint : C. Barret
Rédacteur en chef : N. Palumbo
Maquette/SR : F. Aimard
Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration
Bloc C – B.A.L 13
36-38, rue Sibuet, 75012 Paris
Téléphone : 06 43 11 36 90
lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

Com. Paritaire : 05 14 – G 84 801
ISSN 0151 – 5772
Édité par la NAR

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

☐ Je m'abonne à Royaliste

VERSION PAPIER o TROIS MOIS (20€) o SIX MOIS (30€) o UN AN (50€) o UN AN SOUTIEN (120€)

VERSION PDF o UN AN (40 €) o UN AN SOUTIEN (50 €)

o Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS



par Bertrand Renouvin

Harry et Meghan, couple déchu

Autrefois, dans les cercles réactionnaires, on se plaisait à présenter la monarchie comme le gouvernement, par une famille, de toutes les familles. Cette image permettait de relier en douce l'idée d'une société formée de petites communautés naturelles soumises à une famille-chef - comme si la structure familiale portait en elle la sagesse et diffusait la bienveillance.

Dans son principe même, la monarchie ruine le cliché familialiste puisque la charge politique y repose sur une seule personne. Il est vrai que cette personne doit se marier et que le couple royal doit avoir au moins un enfant, non pour respecter l'ordre naturel mais parce que c'est la loi de l'État. Nous savons que la monarchie n'est pas héréditaire mais successorale car l'État, au sens le plus large du terme, n'est pas un patrimoine privé. Coutumière ou écrite, c'est la loi qui fixe la règle de succession : la primogéniture est une convention qui serait inutile et injuste si elle n'était faite pour éviter la rivalité violente au sein de la famille royale et la guerre civile dans le royaume.

L'histoire des monarchies enseigne que les familles royales donnent rarement l'exemple de relations idylliques. Plus elles sont larges, plus elles recèlent de menaces d'intrigues, de dissensions et de dissipations. Les titres et les avantages matériels ne sont pas faits pour honorer les liens de sang mais pour indiquer que l'on fait partie de la réserve des serviteurs de l'État, qui garantissent que la continuité sera assurée quoi qu'il arrive. Le droit dynastique n'est pas un droit de propriété, il n'offre pas une jouissance à perpétuité. Au contraire, il assigne la personne qui figure dans l'ordre de succession à une fonction qui oblige au dévouement, qui contraint au sacrifice permanent de la vie privée.

Les banalités que je rappelle ici, le prince Harry les a vécues dès l'enfance ; il lui appartenait de prévenir Meghan Markle que le passage de la vie privée à un statut symbolique n'allait pas sans désagréments, ni souffrances. Il se trouve que, très vite après leur mariage, la duchesse de Sussex a voulu vivre comme si elle était encore Meghan Markle, citoyenne des États-Unis, tandis que le duc de Sussex choisissait de devenir « Harry ». Le couple ne pouvait plus, dès lors, se maintenir au sein de la famille royale. Il a vécu comme une libération ce qui est, dans l'ordre politique, une déchéance.

Les grands médias ne pouvaient manquer de porter au pinacle le couple déchu. Soldat courageux en Afghanistan puis capitaine général des Royal Marines et engagé dans plusieurs œuvres ca-

ritatives, Harry n'est plus aujourd'hui qu'un prénom ajouté à celui de Meghan. Comme sa mère, Diana Spencer, il a quitté la fonction princière pour rejoindre ceux qu'Edgar Morin nomme *les Olympiens* - ces acteurs, sportifs, présentateurs de télévision qui sont vénéérés comme des dieux. Parmi les divinités de la médiassphère, Harry se distingue sur un point : il n'accède pas à l'Olympe moderne grâce à son travail, mais en exploitant son image de prince déchu qu'il entend rentabiliser au maximum, en formant avec son épouse une marque commerciale.

Comme le couple Obama et pour les mêmes raisons, Harry et Meghan ont passé un contrat avec Netflix : Barack et Michelle voulaient prolonger le récit - *storytelling* - fabriqué pour les besoins de la campagne électorale, puis pour la promotion du couple présidentiel en produisant à leur tour des récits (1), moyennant de confortables émoluments. Avec de moindres états de service, Harry et Meghan tentent le même coup et vendent très cher à la télévision américaine leurs confidences et pleurnicheries, agrémentées de propos diffamatoires. Aux fictions créées par Harry et Meghan s'ajoute par un bienheureux hasard la série *The Crown* produite par Netflix et utilisée comme pièce à conviction. La fabrique des illusions tourne à plein régime pour engendrer, au bout du compte, de très réels monceaux de dollars.

Avec gravité, certains commentateurs français ont jugé que les « révélations » de Meghan portaient un coup sévère à l'image de la monarchie britannique. Cela n'a pas de sens. La monarchie britannique n'a pas d'image à défendre parce qu'elle assume depuis des siècles la fonction symbolique qui lui donne sa légitimité. L'image, autrement dit la bonne ou mauvaise réputation mondaine, n'est rien au regard de la charge éminemment politique qui consiste à assurer le lien social, à maintenir la paix et l'unité d'une collectivité politique. Par le théâtre et par la littérature, les peuples ont toujours su que, dans les monarchies, la fonction politique s'incarne dans les corps fragiles des rois et des reines, souvent pris de doutes et harassés de soucis, mais soutenus par la force des institutions et l'adhésion populaire.

Les rois et les reines sont aimés pour leur capacité à se maintenir « en l'État » tout au long de leur vie. Les beaux jeunes gens qui abandonnent leur charge symbolique pour jouir de leur image verront, quant à eux, qu'elle s'efface très vite de la mémoire des peuples et de l'histoire des nations. ■

(1) Cf. Christian Salmon, *Storytelling*, La Découverte, 2007 et *L'ère du Clash*, Fayard, 2019.

Sommaire

Page 2 - Loi climat : la montagne accouche d'une souris. - Sur le mur de Jean Chouan.

Page 3 - La cité de la peur. - L'Écho du net.

Page 4 - Vaccination : la France à la traîne. Persiflages.

Page 5 - Hercule : catastrophe annoncée. - La quinzaine sociale.

Page 6 - Schizophrénie birmane. - Voix étrangères. - Les Faits majeurs.

Page 7 - L'Indonésie et la zone indo-pacifique.

Pages 8 et 9 - Synthèse : Pour une économie protégée.

Page 10 - Régis de Castelnau et la justice politique. - Dans les revues.

Page 11 - « La guerre des idées ».

Page 12 - Refonder le Parti des Politiques.

Page 13 - Alexandre I^{er} de Russie. - « L'Épervier ».

Page 14 - Royalistes contre nazis : Jeanne Wagner.

Page 15 - Le mouvement royaliste.

Page 16 - Éditorial : Harry et Meghan, couple déchu.